



**MRC
DE L'ÎLE
D'ORLÉANS**

POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

adoptée par

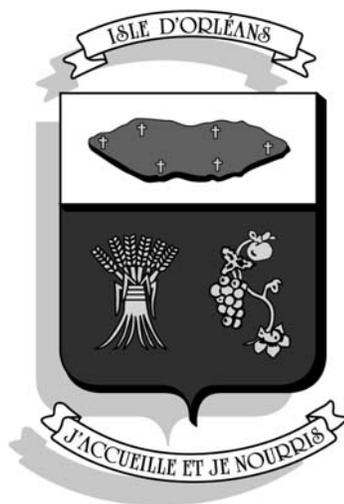
**Le Conseil des maires de la
MRC de l'Île d'Orléans**

le 5 janvier 2005



L'île d'Orléans est partenaire du réseau





**MRC
DE L'ÎLE
D'ORLÉANS**

POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Texte présenté par

Le Groupe de travail sur la politique culturelle
et patrimoniale de la MRC de l'Île d'Orléans

et adopté par

Le Conseil des maires de la MRC de l'Île d'Orléans

le 5 janvier 2005

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	v - vii
PREMIÈRE PARTIE	
1. INTRODUCTION	1
1.1. Utilité de la politique culturelle et patrimoniale	1
1.2. Appropriation et adhésion	1
1.3. L'identité territoriale	3
2. PORTRAIT DU TERRITOIRE	4
2.1. Caractères de l'île d'Orléans	4
2.1.1. Insulaire	4
2.1.2. Maritime	5
2.1.3. Agricole	7
2.1.4. Rural	8
2.1.5. Historique	9
2.2. Nouveaux usages	10
2.2.1. La résidence	11
2.2.2. La villégiature et le tourisme	12
2.2.3. Le lieu de création	12
2.2.4. Les services	13
2.3. Complémentarités	14
3. CULTURE ET PATRIMOINE À L'ÎLE D'ORLÉANS	16
3.1. Historique	16
3.2. Le patrimoine matériel	17
3.2.1. Paysage	17
3.2.2. Milieu physique	18
3.2.3. Milieux écologiques	18
3.2.4. Flore	19
3.2.5. Faune	19
3.2.6. Cadre bâti	20
3.2.7. Objets ethnographiques et objets d'art	21
3.2.8. Sites archéologiques	21

3.3	Le patrimoine immatériel	22
3.3.1.	Histoire	22
3.3.2.	Tradition orale et savoir-faire traditionnels	22
3.3.3.	Archives et bibliographie	23
3.4	La vie culturelle	24
3.4.1	Ressources	24
3.4.2.	Services à la population	25
3.4.3.	Éducation	26
3.4.4.	Communication, diffusion, promotion	26
3.5.	Production artistique	28
3.5.1.	Arts visuels et métiers d'art	28
3.5.2.	Arts de la scène et de la performance	29
3.5.3.	Littérature	29
3.5.4.	Producteurs, diffuseurs et associations	30
3.6.	Lieux d'interprétation	30
3.7.	Des choix logiques	32
	DEUXIÈME PARTIE	33
	4. LA CULTURE, UNE AFFAIRE D'ENGAGEMENT	33
	5. RÔLES DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS	34
5.1.	La Municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans	34
5.2.	Les Municipalités de la MRC	35
	6. PRINCIPES DIRECTEURS	35
	7. AXES D'INTERVENTION PROPOSÉS ET ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES	36
7.1	Axe 1 : APPROPRIATION DU TERRITOIRE ET AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE	37
7.1.1.	Éléments représentatifs de l'identité culturelle	37
7.1.2.	Dialogue entre les composantes de la population	37
7.1.3.	Lieux de culture	37
7.1.4.	Nouveaux arrivants	37
7.2.	Axe 2 : PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES MATÉRIEL ET IMMATERIEL	38
7.2.1.	Continuité des caractéristiques patrimoniales	38

7.2.2. La population et la sauvegarde	38
7.3. Axe 3 : SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE	38
7.3.1. La communauté artistique professionnelle	38
7.3.2. Les pratiques artistiques chez les citoyens	38
7.4. Axe 4 : DEVELOPPEMENT ET ORGANISATION DES SERVICES	39
7.4.1. Couleur culturelle des différents villages	39
7.4.2. Les lieux de l'activité culturelle	39
7.4.3. Ressources culturelles	39
7.4.3.1. <i>Ressources humaines</i>	39
7.4.3.2. <i>Ressources matérielles et financières</i>	39
7.4.4. Les fournisseurs de services culturels	39
7.4.5. Une gamme de services	39
7.4.6. Les services destinés aux jeunes	39
7.4.7. Les technologies de diffusion de l'information	40
7.5. Axe 5 : IMPLICATION DE LA POPULATION	40
7.5.1. Former et informer	40
7.5.2. La participation à la vie culturelle	40
7.5.3. Le bénévolat et les organismes du milieu	40
8. CONCLUSION	41
9. BIBLIOGRAPHIE	42
10. REMERCIEMENTS	43

ANNEXES

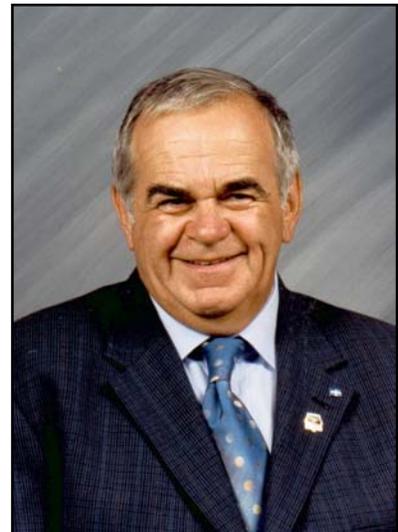
viii - xxv

PRESENTATION

Mot du préfet de la MRC de l'ÎLE D'ORLÉANS

La MRC de l'Île d'Orléans est fière de présenter sa politique culturelle et patrimoniale. La publication de ce document marque l'aboutissement de plus de deux ans de recherche et d'analyse, ainsi que de consultations auprès de l'ensemble de la population de l'Île d'Orléans. C'est un instrument précieux qui permettra à la fois de mieux saisir la réalité de notre île sous tous ses aspects et de préserver les acquis de notre communauté dans les domaines de la culture et du patrimoine.

Mandaté par le Conseil des maires en 2002, le chargé de projet a d'abord réalisé un répertoire des ressources culturelles de l'Île d'Orléans puis, en 2004, il a créé un groupe de travail ayant pour mission d'élaborer le contenu de la politique culturelle et patrimoniale. Or, il me tient à cœur de souligner ici le dévouement et l'engagement de ce groupe de citoyens représentant plusieurs secteurs d'activité et venant des six municipalités de l'Île.



La MRC s'est certes engagée concrètement tout au long du processus, à la fois sur les plans politique et financier. Mais je désire remercier le CLD de l'Île d'Orléans, qui a accepté avec empressement d'assumer la gestion du projet, et le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine – dont l'Île d'Orléans est partenaire depuis 1999 – pour leur soutien technique. Enfin et surtout, un gros merci à tous les citoyens qui ont participé à l'élaboration de cette politique ; d'abord les membres du Groupe de travail, bien sûr, mais aussi tous ceux qui ont pris le temps d'exprimer leur vision et leurs aspirations en répondant aux questionnaires, en rédigeant des mémoires ou en participant aux journées de réflexion et de consultation.

Pour que la culture et le patrimoine occupent une place de choix dans l'engagement politique de nos élus municipaux et dans la vie de nos résidants, il est essentiel que ces deux groupes de citoyens s'approprient notre politique culturelle et patrimoniale. Elle représente un outil de gestion et de planification que la MRC fournit à la communauté et qui ne peut que favoriser l'expression déjà bien sentie de la vitalité culturelle du milieu.

Jean-Pierre Turcotte

Préfet de la MRC de l'Île d'Orléans

Mot du président du Groupe de travail sur la politique culturelle et patrimoniale

Chères amies et chers amis de la culture,

C'est avec plaisir que j'ai accepté, au nom de la MRC, de présider le groupe de travail sur la politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans. Cette tâche a grandement été facilitée par un comité formé de personnes vraiment représentatives des milieux culturels, artistiques et patrimoniaux. De plus, Jean-Michel Schembré, agent culturel du CLD, a fait un travail remarquable d'animation et de recherche. J'ai été en mesure de constater que les intervenants culturels et les résidents de l'Île sont conscients des responsabilités qu'ils assument à l'égard du patrimoine exceptionnel de ce territoire.



Permettez-moi également de souligner la participation enthousiaste des personnes qui, lors des consultations publiques, ont alimenté la réflexion du groupe de travail et donné à la politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans sa couleur propre.

Avec cette politique, la *MRC de l'Île d'Orléans* se dote d'un cadre d'intervention souple et efficace permettant d'assurer la survie et la mise en valeur de ce riche patrimoine, tout en appuyant la vitalité de la culture. Le plan d'action qui découlera de cette politique nous donnera les moyens de concrétiser la vocation culturelle de l'Île.

Le développement et le rayonnement d'un territoire résultent de la combinaison de nombreux facteurs. L'apport du secteur des arts et de la culture s'avère essentiel. Je suis convaincu que l'adoption de cette première politique culturelle et patrimoniale permettra de consolider et de mettre en valeur nos acquis, de même qu'elle contribuera à l'émergence de nouvelles initiatives qui démontreront l'engagement et les multiples talents des gens d'ici.

Jacques Grisé, Ph.D., F.ADM.A.

Président du Groupe de travail sur la politique culturelle et patrimoniale

Maire de Sainte-Pétronille

Mot de la présidente de la table sectorielle culture du CLD de l'Île d'Orléans

Au dire de chacun, l'île d'Orléans est un véritable paradis ! D'ailleurs, à son entrée, Saint-Pierre n'est-il pas à l'accueil, nous offrant tous ses services. Félix Leclerc y repose après y avoir vécu et nous avoir si bien sensibilisés à nos « quarante-deux milles de choses tranquilles... » et à l'importance de notre culture. À sa droite, Sainte-Pétronille, l'élégante, la romantique nous invite à découvrir ses charmes. À sa gauche, Sainte-Famille, la rassembleuse sait bien nous raconter nos ancêtres. À la pointe est, là où « on voit venir de loin », il y a Saint-François, l'authentique, le rural. Les oiseaux y sont de passage et la nature y est grandiose. Et puis du côté sud, Saint-Jean, le sympathique, nous invite à la découverte de ses maisons de pilotes et de son cimetière marin. Son voisin, Saint-Laurent, le vacancier nous raconte la pêche et ses bateaux. Dans ce paradis, il y a six villages avec leurs clochers, tintant tous un peu différemment, mais témoignant à l'unanimité d'une vie riche d'histoire et de culture, au passé comme au présent.

Tout autour de l'île, il faut savoir suivre l'exemple du fleuve qui l'entoure si bien, la protège, l'alimente. Dans son livre *La vie entière*, le poète Pierre Morency, amant de l'île, ne nous parle-t-il pas du fleuve comme « symbole du temps qui passe, de l'ouverture sur le monde aussi bien que du retour aux sources, aux racines. » Plusieurs créateurs ont bien compris qu'il s'agit là d'un lieu exceptionnel propice à l'inspiration.

Ce lieu d'inspiration, il faut le protéger, le cajoler, y établir des règles, des priorités... c'est bien là le rôle d'une politique culturelle. Ce paradis, cette île nous est offerte à tous, tant à ses habitants qu'à ses visiteurs. Apprenons à y vivre dans le respect de ce qui nous a été donné, en y laissant des empreintes dont nous pourrons être fiers.



Je souhaite que notre politique culturelle soit aussi riche et prometteuse que notre île.

Annette Duchesne Robitaille

Présidente de la table sectorielle culture et vice-présidente du CLD de l'Île d'Orléans

PREMIERE PARTIE

1. INTRODUCTION

1.1. Utilité de la politique culturelle et patrimoniale

Pour les instances décisionnelles d'un territoire, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique culturelle et patrimoniale constituent une façon de planifier les actions nécessaires à l'épanouissement de leurs citoyens. Cette planification peut viser aussi bien les pratiques culturelles que la protection et la mise en valeur de l'environnement culturel. La politique culturelle et patrimoniale peut donc être plus qu'une simple profession de foi et devenir un outil essentiel de gestion pour le territoire.

Au-delà de ses vertus administratives, la politique culturelle et patrimoniale doit être vue comme un soutien au devenir culturel de la population, tant dans le respect de la continuité que dans la recherche du renouvellement. D'un côté, elle sert à renforcer l'identité, le caractère unique du territoire en construisant une image juste de celui-ci; d'un autre côté, elle permet d'ouvrir de nouveaux horizons culturels à ses résidents en explorant les avenues de la modernité.

C'est la confrontation entre le passé et le présent qui dessine une dynamique pour le futur et amène à découvrir les tendances auxquelles la politique devrait souscrire dans ses orientations. Elle prend là tout son sens, puisqu'elle met en place les conditions de réussite du changement.

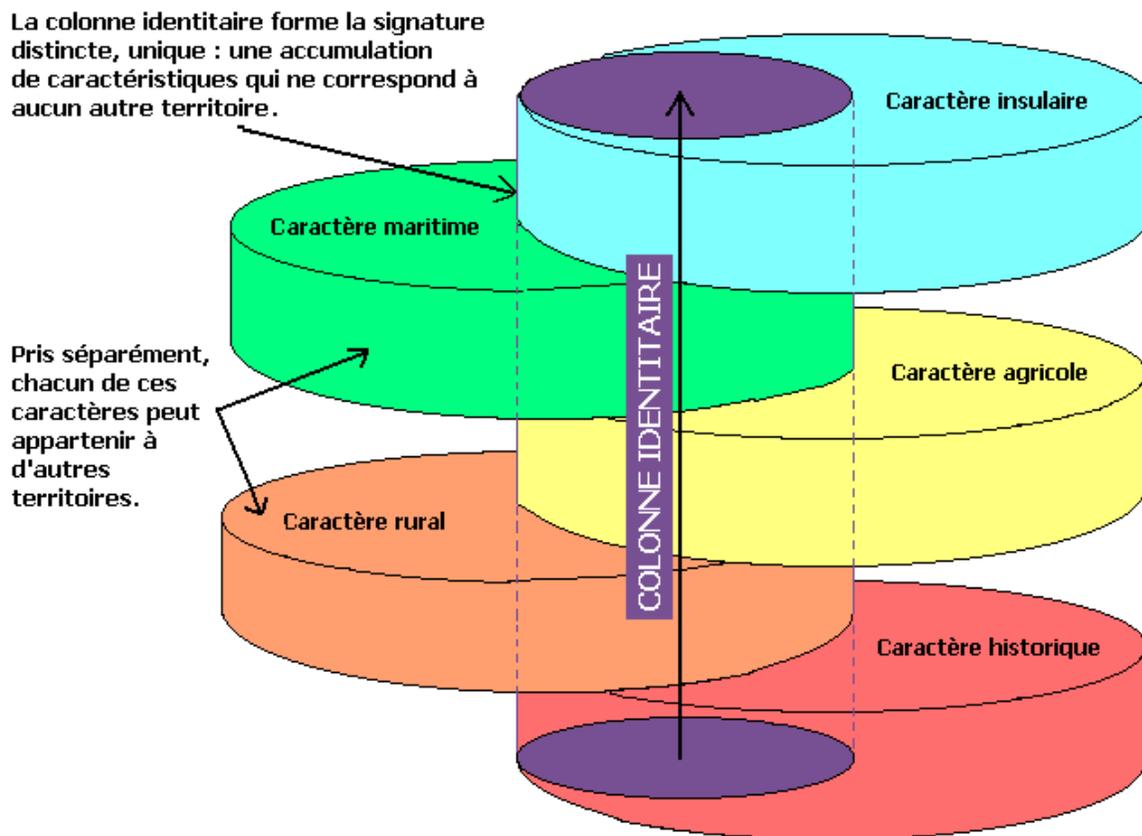
1.2. Appropriation et adhésion

Le fait que la culture tienne au cœur de tous n'est pas à mettre en doute. Ce qu'il est important d'établir, c'est si l'habitant d'un territoire est sensible au type de manifestations culturelles que la nature de ce territoire appelle. Car tout territoire convie à des pratiques particulières qui lui sont propres en raison des caractéristiques et des réalités qui le sont tout autant.

Afin que la politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans ait un fort potentiel de mise en œuvre, il est essentiel que les orientations et les principes généraux qui la sous-tendent obtiennent l'adhésion de l'ensemble de la population.

Pour y arriver, il est important que chaque résidant de l'Île, quel que soit l'usage individuel qu'il fait du territoire, retrouve dans les principes et les orientations de la politique le tout ou une partie de l'image qu'il se fait du territoire qu'il habite. Il faut que ces principes et orientations fassent référence à «son» territoire comme à un cas unique, auquel il s'identifie de façon exclusive et que, par là, il cherche à mettre en valeur.

Il apparaît donc que l'image du territoire, ou la perception du territoire par ses habitants, doit être dessinée de façon soignée. On peut l'imaginer comme constituée de la superposition de réalités propres au territoire, de caractéristiques particulières – qui sont, individuellement, le plus souvent partagées avec d'autres territoires. À l'intérieur de ce modèle, l'image du territoire se dessinera comme l'intersection de ces caractéristiques, comme une «colonne identitaire» qu'on pourrait qualifier de signature unique.



Bien sûr, afin d'établir l'identité complète de l'île d'Orléans, il est nécessaire de tenir compte de plusieurs autres aspects. Aux caractères «historiques» de l'île d'Orléans (apparaissant ici et que l'on verra détaillés dans le Portrait du territoire à partir de la page suivante), on doit superposer les caractéristiques relevant des «nouveaux usages» (exposées en deuxième partie de ce même Portrait).

1.3. L'identité territoriale

Une fois cette identité propre, cette «unicité» établie, le résidant peut s'identifier facilement et développer un sentiment d'appartenance. C'est ce sentiment qui, à son tour, suscite l'adhésion. Mais pour atteindre des objectifs complets, il faut mettre au jour des caractéristiques du territoire parfois ignorées de certains résidants et les sensibiliser aux manifestations culturelles auxquelles la nature de leur territoire les convie.

Nous sommes dès lors invités à une recherche historique, puisque c'est à travers le temps que se sont dessinées les caractéristiques du territoire. À cette recherche s'attachent trois finalités, ainsi que le décrit l'historien québécois Guy Frégault : «...connaître pour connaître, connaître pour comprendre et comprendre pour s'engager; une finalité succédant à l'autre et l'emportant sur la précédente.»¹ Dans le cadre de l'élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale, on doit naturellement mettre l'accent sur les deux dernières finalités.

Par ailleurs, il existe deux angles d'observation possibles pour constituer l'image unique du territoire, la colonne identitaire qui l'identifie. L'un passe par la vue d'ensemble, qui donne une vision intégrée, la réalité perçue d'un seul tenant, comme une vue à vol d'oiseau. Mais cette approche est délicate sans une connaissance parfaite et intuitive du territoire. L'autre, à l'image d'un déplacement terrestre, aborde successivement des «morceaux de la réalité». Dans ce dernier cas, c'est l'accumulation et la mise en relation de chacun de ces morceaux de réalité, de chacun de ces caractères, qui nous amèneront finalement à constituer une image complète du visage de l'Île.

¹ Falardeau, J.-C. *L'œuvre de Guy Frégault*, RHAF, vol. 35, n° 1, juin 1981, p. 67 ; cité dans «L'identité québécoise : l'approche de l'historien», par Jacques Mathieu, in *Approches de l'identité québécoise*, Cahier du Célat, n° 3, décembre 1985.

2. PORTRAIT DU TERRITOIRE

Avant de tracer les caractéristiques de l'identité orléanaise, ou les traits du visage de l'Île, il nous incombe de nous poser une question. L'île d'Orléans est-elle un territoire naturellement et culturellement distinct et unique ? Si oui, comme nous le croyons, la description de ses caractéristiques et leur superposition nous montreront dans quelle mesure ce territoire sort de l'ordinaire. L'exercice sera alors utile, puisqu'il s'adressera à la connaissance comme un moyen de compréhension et d'engagement et nous confortera dans la nécessité d'établir une politique culturelle et patrimoniale propre à l'Île.

2.1. Caractères de l'île d'Orléans

2.1.1. Insulaire²

Premier caractère, le plus évident du point de vue géographique, l'insularité établit des repères matériels et perceptuels importants. Tout d'abord, elle trace les limites précises d'un espace physique, marquées partout par l'eau. L'œil reconnaît aisément ces limites qui ne sont pas sujettes à débat. Historiquement, cette caractéristique entraîne une perception de rupture, d'éloignement du continent tout en créant une impression de contact, de proximité avec l'eau.

L'insularité délimite également l'espace habitable — puisque l'habitation québécoise présente une nature purement terrestre — et détermine du même coup un endémisme biologique³. Toutes ces caractéristiques concourent à la fragilité du territoire, qui offre des ressources limitées et impose donc pour sa survie l'usage réfléchi de ces ressources.

Chez l'être humain, l'insularité géographique laisse des empreintes dans l'organisation sociale. Ce qu'on pourrait qualifier d'«insularité anthropologique» s'exprime à travers trois tendances⁴ :

² Présentation et contenu inspirés d'Isabelle Faure. *L'île d'Orléans ; une île en péril*, 1996. Document de travail présenté à la Commission des biens culturels du Québec. Plusieurs éléments de l'étude de Madame Faure, d'une grande qualité, sont reportés presque intégralement dans cette partie du texte de la politique culturelle et patrimoniale.

³ Écosystème fermé et limité du point de vue des espèces. Cependant, la proximité relative de la rive nord du fleuve donne lieu à des migrations épisodiques de certaines espèces (ex. : orignal), alors que la nature des berges du côté nord de l'Île en fait une escale attrayante pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs.

⁴ Tiré de : Isabelle Faure. *L'île d'Orléans ; une île en péril*. *Op. cit.*

- La promiscuité, ou relation topographique privilégiée qui, à la «société» continentale, oppose une «communauté» insulaire définie autour des lieux communs (églises, quais, commerces, etc.) et des vécus communs (événements, incidents de faible rayonnement) ;
- Une tendance à l'autosuffisance économique (autarcie), un mode de consommation construit davantage à partir des ressources en place que des échanges avec l'extérieur ;
- Le voisinage, ou mode de contact amical avec les communautés limitrophes. En effet, les limites de la communauté ne coïncident pas avec celles des autres, mais sont plutôt diffuses. Elles sont atténuées par l'eau qui constitue une zone tampon, qui sépare et relie à la fois, garantissant une sécurité.

Malgré l'ouverture du pont au milieu des années 1930, l'insularité a subsisté. En effet, le pont est resté l'unique lien permanent et bien visible avec le continent. Si on ne peut plus parler d'isolement à propos de l'Île, elle reste tout de même un domaine fermé par le fleuve, toujours soumis au renouvellement interne des espèces terrestres et à un équilibre précaire.

Enfin, il ne faut pas mettre de côté l'aspect mythique qu'entraîne l'insularité. Si, historiquement, cette qualité «magique» que l'on a attribuée à l'Île résulte du regard des continentaux, elle est entretenue par certains résidents qui en retirent quelque fierté.

Pour le navigateur d'antan, une Île est une source de ravitaillement, un lieu de repos, voire de sauvetage. Pour le voisin continental, c'est un endroit isolé, d'accès restreint, où les attitudes et les habitudes de vie des résidents diffèrent malgré leur proximité et qui recèle donc une part de mystère. Pour le résident enfin, l'île est un lieu de secret, d'intimité, un cercle fermé.

Aujourd'hui encore, pour le résident comme pour le visiteur, l'île prend figure de havre protégé, de lieu de félicité. C'est un repaire, un lieu secret où subsiste un rien de magie.

2.1.2. Maritime

Procédant du caractère insulaire, le caractère maritime exerce une influence sur plusieurs aspects du vécu. Le phénomène est encore accentué par la petitesse du territoire, qui rend les eaux du fleuve presque omniprésentes.

- Le climat, même s'il n'est pas uniforme dans toutes les parties de l'Île, subit une influence certaine de la masse d'eau qui l'entoure et qui tend à adoucir les pics extrêmes et les transitions.
- Les écosystèmes sont également tributaires de ce caractère, développant des espèces animales et végétales propres aux rivages ou attirant régulièrement des espèces migratoires en transit dont la trajectoire suit le bassin fluvial.
- Quant à l'influence maritime sur l'implantation de l'habitat, le découpage seigneurial en lisières avec front de terre sur le cours d'eau en est une belle expression.
- Du point de vue architectural, on peut noter l'utilisation de certains matériaux liés aux activités de navigation (ex. : briques d'Écosse ayant servi de lest aux navires arrivant de l'Ancien Monde). On peut aussi souligner, ramenées par les marins et commerçants locaux, des influences d'outre-mer sur certains éléments décoratifs (ex. : pierres tombales du cimetière marin de Saint-Jean).
- Enfin, chacun a pu constater l'effet tonique que le voisinage avec l'eau peut avoir sur l'humeur des personnes. La seule vue de l'eau et sa proximité ont cet effet énergisant et apaisant à la fois. Cet effet n'est pas étranger à la poursuite de l'implantation humaine près de l'eau bien après que les conditions économiques n'y soient plus vraiment liées.

Par ailleurs, le caractère maritime peut d'abord être entendu comme le résultat de «l'ensemble des actions effectuées sur l'environnement marin en vue de l'exploitation de ce milieu»⁵. Il présente alors des tendances historiques et détermine le paysage riverain. Il s'agit ici de la marque du fleuve sur la production et l'activité économique. On la découvre sous ses trois formes traditionnelles :

- Le transport maritime, jadis une force économique, a laissé ses traces dans des structures qui persistent jusqu'à aujourd'hui (quais, phares, etc.) ;
- L'exploitation des ressources, telle la pêche traditionnelle ou la chasse à la sauvagine dans les marais côtiers, est toujours présente bien qu'ayant subi une évolution ;

⁵ Isabelle Faure. *Op. cit.* Page 17.

- La construction navale a, pour sa part, commandé des infrastructures comme le chantier Filion de Saint-Laurent et de nombreuses chalouperies artisanales ; ces deux industries étant aujourd’hui mises en valeur au Parc maritime de Saint-Laurent-de-l’Île-d’Orléans.

De nos jours, outre les activités de mise en valeur qui continuent de transmettre le savoir-faire traditionnel, le caractère maritime survit surtout au travers d’activités de loisirs nautiques pratiquées presque exclusivement à partir de trois des six quais d’origine. Mais bien que ces quais aient été restaurés ou rénovés, l’accès physique aux berges, et donc au fleuve, est le plus souvent restreint au domaine privé. En effet, les développements de villégiature de la rive sud de l’Île ont grandement obstrué le paysage fluvial entre Saint-Laurent et Saint-Jean, sauf dans le cas de quelques percées visuelles.

2.1.3. Agricole

L’île d’Orléans est un milieu dédié principalement à l’agriculture puisque 90 % du territoire est réservé par la loi à des activités agricoles et qu’approximativement le même pourcentage de ces terres réservées est effectivement affecté à l’agriculture. Par ailleurs, la production horticole y est majoritaire, même si en parallèle certains élevages spécialisés existent en petit nombre. Ce caractère économique détermine de façon prépondérante le paysage terrestre et une certaine «culture» du milieu dont les résidants sont tributaires.

Du point de vue de l’occupation, les terres sont encore aujourd’hui divisées selon le découpage seigneurial, présentant de longues bandes étroites de terrains partant en général du centre de l’île pour aboutir au fleuve selon une orientation nord-sud. Cet aménagement historique a suscité l’établissement d’un habitat principal en lien avec les voies d’accès initiales (route, fleuve), mais aussi l’implantation de bâtiments secondaires, disséminés sur un «parcours agricole» qui se dessine le long d’un seul axe à partir de l’habitation principale. Certains de ces tracés originels sont aujourd’hui convertis en voies d’accès secondaires. Elles sont parfois privées – s’enfonçant dans les terres perpendiculairement aux grands axes de circulation – et parfois publiques (route des Prêtres, route du Mitan).

À l'égard de son développement, l'agriculture de l'Île profite de la présence dans la région d'un nombre important de chercheurs dans les domaines de la biologie végétale et de l'agroalimentaire et les producteurs locaux participent activement aux projets de recherche. Ce potentiel, unique au Québec par sa densité, offre des possibilités en ce qui a trait à la mise au point de nouvelles techniques d'exploitation et au développement de produits.

De plus en plus, à l'île d'Orléans, l'accent est porté sur la mise en place d'activités originales dans le domaine de l'agroalimentaire. Cela se traduit notamment par le développement d'une production horticole à haute valeur ajoutée et de nombreux produits de transformation. On peut penser ici aux produits à base de petits fruits, de pommes et autres spécialités horticoles.

Ces caractéristiques contribuent à dessiner le caractère rural unique de l'île d'Orléans.

2.1.4. Rural⁶

Si la ruralité s'est d'abord exprimée dans l'affectation agricole du territoire et les aménagements particuliers qui en découlent, elle a simultanément marqué le mode d'implantation de l'habitat. Encore aujourd'hui, à l'île d'Orléans, le cadre bâti s'inscrit dans un espace issu de la civilisation rurale, différent de l'espace urbain et différent du bâti urbain. L'implantation et les caractéristiques architecturales de ce cadre bâti sont donc l'expression non seulement de la survie mais du dynamisme des activités agricoles sur le territoire.

Deux types d'espaces habités traditionnels sont facilement identifiables à l'Île, principalement dû au fait de l'aménagement d'une seule voie d'accès principale qui commande une distribution linéaire de l'habitat. Chacun de ces espaces présente des caractéristiques particulières.

- L'espace hors des villages, principalement affecté aux activités agricoles, est caractérisé par l'implantation de maisons d'habitation distribuées de façon assez espacée (en

⁶ Tiré de : Isabelle Faure. *op. cit.*

fonction de la propriété terrienne). Elles sont parallèles au chemin et le plus souvent légèrement éloignées de celui-ci. Elles présentent traditionnellement un contraste de teintes entre le toit et la façade, une structure plus petite, attenante mais distincte (cuisine d'été), ainsi que des prolongements de l'espace intérieur par des galeries et escaliers. C'est aussi dans cet espace construit que l'on peut retrouver des bâtiments secondaires, annexes de l'habitation principale, plus ou moins nombreux et affectés à des usages reliés à l'exploitation agricole.

- Le noyau villageois, à l'origine lui aussi organisé en fonction de la parcelle, concentre davantage le bâti, en proportion de la densité de son peuplement et de ses activités liées aux secteurs du commerce et des services. Les activités communautaires s'y déroulent le plus souvent. Cet espace joue donc un rôle structurant, y compris pour les citoyens résidant hors du cœur de village, d'autant qu'on y retrouve le noyau institutionnel ainsi que le lieu d'accès commun au fleuve que représente le quai. Les matériaux et les teintes y sont plus variés. L'implantation s'y fait toujours le long du chemin, mais plus proche de celui-ci que dans l'espace hors du village.

Avec le temps, cependant, dans certains secteurs de l'Île, le cadre bâti s'est différencié du modèle originel à deux espaces. Cela surtout en fonction de nouveaux usages affectés au territoire.

2.1.5. Historique

Si l'angle historique a été abordé dans plusieurs des caractères précédents, l'île d'Orléans est aussi, à proprement parler, inscrite dans l'histoire comme un de ses jalons. En effet, si l'histoire n'a pas particulièrement marqué l'île d'Orléans – par quelque événement exceptionnel ou la naissance d'une figure glorieuse – l'île d'Orléans a marqué l'histoire. Car l'Île constitue, avec la côte de Beaupré, l'endroit de chute et d'installation des tout premiers colons de la Nouvelle-France. Elle représente également le point d'origine d'un vaste mouvement de peuplement de l'Amérique française qui lui vaut encore le titre de «berceau» de cette dernière.

Avec ses quelque trois cents familles souches ayant essaimé à travers la vaste colonie française des origines, l'île d'Orléans se distingue aujourd'hui comme un foyer privilégié de l'histoire individuelle d'un nombre important d'habitants de l'Amérique du Nord. Avec ses caractéristiques types de peuplement, d'exploitation du territoire et de maintien des modes de vie agrestes jusqu'à une date récente, l'île d'Orléans est restée longtemps un modèle de la tradition canadienne-française. Plus encore, comme l'affirmait la Commission des monuments historiques en 1928, elle a été considérée comme un «microcosme du Québec d'autrefois». Mais si le territoire, aujourd'hui protégé, présente encore plusieurs caractéristiques de cet héritage, ses habitants, eux, vivent résolument dans la modernité.

2.2. Nouveaux usages

La question des usages du territoire a été soulevée plus haut, lors de la description du caractère rural de l'Île. Si l'île d'Orléans a accueilli et nourri les premiers colons grâce à ses qualités physiques, c'est aujourd'hui au tour des résidents de proclamer : «J'accueille et je nourris».⁷ Cette devise, ils l'ont faite leur à travers des échanges constants entre la terre et ses occupants depuis plus de trois cents ans.

La trace des anciens usages est indélébile. Certains d'entre eux ont survécu comme activités économiques (agriculture, pêche) alors que d'autres se sont transposés dans des activités de loisirs ou de commémoration (loisirs nautiques, mise en valeur des patrimoines). Il faut parfois un peu de subtilité pour déceler ces traces que le territoire imprime, au fil du temps, sur la race qui l'habite.

Il est par contre facile de constater à quel point l'activité humaine transforme un territoire sur des centaines d'années. L'implantation du bâti à elle seule illustre de façon exemplaire cette problématique (développements domiciliaires, modèles architecturaux). Cet exemple fait ressortir que les usages affectent de façon continue le portrait d'un territoire, tout autant que l'avaient fait au départ ses caractères physiques.

⁷ Devise apparaissant sur les armoiries de la MRC de L'Île d'Orléans.

2.2.1. La résidence

Le côté sud de l'Île, qui suit le modèle d'implantation linéaire traditionnelle, récupère peu à peu les parcours agricoles pour des développements domiciliaires qui le plus souvent, du moins à l'origine, servent des fins de villégiature. Cependant, au fil du temps, des voies d'accès ramifiées se développent, menant à l'installation de structures plus complexes, habitables à l'année. Dans les rétrécissements de la plaine côtière, à Saint-Laurent et Saint-François, on assiste à une densification telle qu'elle provoque une rupture avec le paysage rural et bloque l'accès tant visuel que physique au fleuve.

Dans la pointe ouest de l'Île ainsi qu'aux alentours du pont, on constate la présence d'un développement de type périurbain en rupture avec la tradition. À l'extrémité ouest de l'Île, à Sainte-Pétronille, la topographie et la morphologie des terres se prêtent moins à l'exploitation agricole. On assiste donc, dans la deuxième moitié du 19^e siècle⁸, au développement d'une villégiature cossue, encore en rupture avec le bâti traditionnel mais intéressante du point de vue esthétique. Après l'ouverture du pont, en 1935, ce secteur résidentiel attire davantage de travailleurs citadins à la recherche d'un environnement qui s'apparente à une riche banlieue. Au fil du temps, ils y instaurent un certain contrôle sur le développement et protègent son originalité de telle sorte que le secteur s'est aujourd'hui intégré au paysage orléanais.

Dans la deuxième moitié du 20^e siècle, à Saint-Pierre cette fois, toujours consécutivement à la proximité du pont et au bas taux de taxation municipale, de nouveaux développements de type périurbain servent encore une population travaillant à l'extérieur. Toutefois, la mode aidant et la réglementation le permettant, on y reproduit surtout un bâti «banlieusard» ainsi que quelques maisons de rapport en rupture totale avec la tradition.

Bien qu'en faible concentration, ce type de constructions se répand bientôt un peu partout sur l'Île, accompagné du morcellement des terres, autant dans les noyaux villageois que dans les secteurs voués à l'agriculture.

⁸ Le rédacteur a choisi, contre l'usage, l'orthographe utilisant les chiffres arabes puisque la lecture des chiffres romains est de moins en moins accessible à une majorité de la population.

2.2.2. La villégiature et le tourisme

La villégiature est un usage qui remonte au 19^e siècle, alors que la bourgeoisie s'est approprié de plus en plus la richesse et les prérogatives de l'ancienne noblesse dont elle reproduit les mœurs. L'habitation secondaire devient à la mode et les sites les plus pittoresques, les plus apaisants et les plus isolés bien qu'accessibles sont recherchés avidement. L'Île présente toutes ces caractéristiques et bien d'autres qui en font bientôt un lieu de prédilection pour la villégiature, surtout à l'extrémité ouest et sur la rive sud, où s'ouvrent de vastes panoramas et où l'accès ainsi que la qualité des sites de nautisme et de baignade (nouvel engouement) sont meilleurs.

À ces nouvelles pratiques, qui se démocratisent et se généralisent de plus en plus, correspond un morcellement accéléré des terrains et la multiplication d'un nouveau bâti, plus léger, à usage saisonnier. S'ajoute également la construction de nouveaux bâtiments ou la récupération de bâtiments existants dont on change l'affectation en vue de satisfaire une nouvelle clientèle de villégiateurs. Ces visiteurs passagers forment la nouvelle clientèle touristique, en plein développement, dont les exigences vont un peu dans le même sens que celles des villégiateurs saisonniers, mais qui recherchent en plus un éventail d'activités de loisirs sportifs et culturels.

De façon naturelle, l'offre touristique s'est peu à peu affinée, non pas en s'ajustant aux goûts changeants des visiteurs ou sur les tendances globales du marché, mais bien en tablant sur les forces «inhérentes» au milieu et au territoire. Le produit touristique de l'Île, caractérisé par le paysage, l'agroalimentaire et la culture, appelle une clientèle qui lui est propre, qui lui est adaptée et qui lui reste fidèle.

2.2.3. Le lieu de création

Comme tout havre de paix, l'île d'Orléans a attiré et attire encore des créateurs de toutes disciplines qui y puisent leur inspiration. Toutefois, au fil du temps, un secteur de la création s'est largement démarqué des autres; celui des arts visuels et des métiers d'art. Cela s'est produit, en partie sûrement, en raison de la tradition artisanale de l'Île, mais aussi en raison

de ses paysages exceptionnels et de ce retrait de l'agitation urbaine qu'elle offre à l'âme créatrice. L'île d'Orléans compte aujourd'hui près d'une soixantaine d'artistes et artisans professionnels⁹ dont la production recouvre tout le spectre de la création.

Du populaire au spéculatif, du figuratif à l'abstrait, du classique au moderne, les arts picturaux et sculpturaux côtoient les nouvelles technologies et s'expriment à travers toutes les matières. Les métiers traditionnels aussi sont à l'honneur, pratiqués de telle façon qu'ils en deviennent métiers d'art. Plusieurs ateliers et galeries sont ouverts à la rencontre avec l'artiste ou l'artisan, ce qui permet aux résidants autant qu'aux visiteurs de mieux comprendre le contexte de la discipline artistique ou de la tradition artisanale, de mieux appréhender le quotidien de l'artiste ainsi que les processus de création et de socialisation de l'œuvre.

Que l'Île serve de modèle, de source de matériaux ou de refuge à l'âme inventive, l'artiste y trouve le foyer idéal de son expression. Par son poids économique de plus en plus grand et par ses caractéristiques d'ouverture sur le milieu, la production artistique est en voie de devenir une composante importante de l'activité orléanaise.

2.2.4. Les services

Enfin, et pour répondre aux besoins de l'ensemble des clientèles, la communauté du commerce et des affaires développe de plus en plus de biens et services. Une forte proportion de ses représentants habite l'Île, la rapprochant ainsi du modèle d'occupation de la communauté agricole, qui réunit à la fois l'activité économique et la résidence. Cependant, pour la communauté des affaires et du commerce, les objectifs sont doubles et peuvent paraître opposés. Certes, le choix du lieu de résidence à l'Île est orienté par la même recherche de beauté paysagère et de tranquillité agreste que dans le cas des travailleurs citadins.

⁹ D'après le répertoire des ressources culturelles produit pendant les années 2000 et 2001 par le Centre local de développement de l'Île d'Orléans.

Mais la prospérité commerciale découle et dépend d'un flux important de clientèle représentée majoritairement, si ce n'est exclusivement dans certains cas, par les touristes et excursionnistes. Or, une affluence trop importante de cette clientèle, prenant la forme de vagues anarchiques, pourrait menacer le fragile équilibre d'un territoire limité et mettre en péril les atouts que revêt l'Île aux yeux de ses résidants.

Les instances responsables du développement se sont donc penchées sur la problématique du type de clientèle souhaité et sur l'orientation à donner à l'offre touristique. Ils ont ensemble trouvé jusqu'à maintenant une façon de maintenir à la fois une vie économique dynamique pour les citoyens actifs du territoire et une qualité de vie intéressante pour l'ensemble des résidants. La fragilité subsiste pourtant et c'est un travail constant et délicat que celui de conserver l'équilibre.

2.3. Complémentarités

Il reste que le domaine exclusivement rural des origines, à l'économie agricole et à la population travaillant sur place, s'est vu peu à peu transformé par des fonctions et des axes de développement tout autres. D'abord les fonctions de villégiature, après 1850, puis d'habitat de type périurbain, à partir des années 1960 et 1970 ont modifié non seulement le paysage bâti mais aussi le tissu social en augmentant de façon marquée la proportion de résidants travaillant à l'extérieur de l'Île. Puis, le volet du commerce et des services s'est développé en fonction de ces nouveaux arrivants. Enfin, dans les années 1980 et 1990, on voit le tourisme s'installer comme deuxième axe majeur de développement, faisant vivre une proportion de plus en plus grande de la population locale.

L'agriculture, première activité de l'Île par son ancienneté historique, par son importance géographique et par son poids économique, reste tout de même le fil conducteur de l'affectation du territoire. Par ses caractéristiques propres ainsi que par son action soutenue et persistante sur le paysage humanisé et sur l'activité humaine, elle est garante d'une continuité qui lui confère toujours le premier rôle. Les autres fonctions du territoire doivent donc être considérées comme secondaires et ne peuvent s'imposer aux dépens de l'agriculture.

Ces constats, qui illustrent la problématique des usages, posent en même temps celle du respect des différences. En effet, les consciences se sont modifiées au fil du temps. On peut admirer qu'un souci individuel pour la sauvegarde du bâti traditionnel et du paysage se soit manifesté dans le passé. Mais la préoccupation généralisée à l'égard de la préservation des patrimoines est relativement récente. On peut donc comprendre également qu'au début des années 1960, la réglementation le permettant, des résidents se soient sentis tout à fait justifiés de construire pour leur famille une maison pratique et à la mode du temps.

Il va de soi que la valeur identitaire forte qu'un lieu historique comme l'île d'Orléans revêt aux yeux de l'ensemble de la population québécoise se verrait gravement atteinte par une transformation continue et abusive de son patrimoine. Un nivellement par le bas lui ferait perdre ce caractère unique qui lui a longtemps valu le statut de lieu de mémoire ou de «microcosme du Québec». La préservation de l'île comme lieu identitaire relève donc de la responsabilité de ses résidents et de ses élus autant que de l'ensemble de la nation.

L'île d'Orléans est un milieu de vie riche et d'une grande beauté. Sa valeur patrimoniale est inestimable et ses vocations sont limitées. Au fil du temps, les gouvernements nationaux et locaux ont instauré des lois et des règlements qui tendent à préserver ces qualités, lesquelles en font un bien commun exceptionnel. Quiconque choisit d'y vivre doit en être conscient et s'adapter aux conditions culturelles de ce milieu.

Mais l'île est aussi un territoire vivant, soumis au changement et tributaire de son dynamisme économique. La politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans doit donc tenir compte de l'ensemble de ces caractéristiques pour proposer des orientations qui s'adaptent aux formes culturelles imposées par le territoire et aux conditions naturelles du milieu.

3. CULTURE ET PATRIMOINE À L'ÎLE D'ORLÉANS

Nous avons établi les caractéristiques qui font de l'île d'Orléans un territoire distinct, unique. Il nous incombe à présent de faire un bilan de ses forces et de ses faiblesses. Pour chaque secteur retenu nous mettrons donc en lumière les précieux acquis culturels et patrimoniaux, mais nous n'oublierons pas de souligner les retards.

3.1. Historique

Dès le début du 20^e siècle, l'île d'Orléans possède auprès des initiés une réputation d'intégrité paysagère et architecturale qui la caractérise comme un «lieu culturel» unique. Mais c'est de bien au-delà de l'Île et de la région que se sont levés les boucliers au moment de l'érection du pont, en 1935. À raison, on a cru menacées les fragiles conditions qui présidaient au maintien de cette intégrité. La qualité remarquable de ce lieu, devenant presque mythique, s'est alors diffusée à travers tout le pays.

Certaines mesures de protection furent prises dès ce moment. Mais c'est le 11 mars 1970 que l'île d'Orléans était, dans son entier, classée comme bien culturel avec le statut d'arrondissement historique. Elle prenait dès lors sa place dans le patrimoine national et la population de l'ensemble du Québec se mit à la considérer comme telle. Enfin, les poèmes et chansons de Félix Leclerc, le «chantre de l'Île» firent connaître l'île bénie des dieux à travers le monde francophone.

Depuis, l'Île a échappé à la probabilité d'un développement de type périurbain généralisé et elle conserve dans sa plus grande partie ce caractère bucolique qui avait fait sa renommée. Nous le devons à la protection de la loi, à l'implication ponctuelle des gouvernements, à l'engagement soutenu de plusieurs membres de la communauté et, en filigrane, à un attachement croissant de l'ensemble des Québécois à ce territoire de légende.

Depuis la fin des années 1990, cette préoccupation à l'égard de la culture s'est inscrite dans les plans du développement local afin d'encourager la protection du patrimoine et la mise en valeur des éléments les plus significatifs de l'héritage orléanais. Les élus, et les secteurs de

l'agriculture, du tourisme, de la culture et du commerce travaillent de plus en plus en concertation afin de favoriser un développement durable, respectueux de l'identité culturelle du territoire. Leurs actions sont de plus en plus teintées de préoccupations à l'égard de la protection du patrimoine et certaines visent même à sa valorisation.

3.2. Le patrimoine matériel

Nous avons divisé le patrimoine matériel en deux types : naturel et culturel.

Voici d'abord les éléments naturels du patrimoine matériel. Ils peuvent être altérés par l'être humain mais ils existeraient sans lui.

3.2.1. Paysage

L'île d'Orléans est la porte de l'estuaire du Saint-Laurent ; avec à l'ouest une vue sur le segment le plus étroit du fleuve et à l'est sur un brusque élargissement, parsemé d'îles, qui annonce déjà la mer. Elle offre du premier côté des perspectives sur un milieu très urbanisé alors que de l'autre le regard se perd dans une immensité presque sauvage.

L'île est aussi située à un carrefour géologique où l'on peut observer les trois grandes formations du Québec, les Laurentides, au nord, les Appalaches, au sud, et les Basses-terres du Saint-Laurent, d'est en ouest sur la rive nord du fleuve.

À l'intérieur, les paysages donnent au regard un aperçu de l'occupation traditionnelle du territoire, tout en révélant, au fil de leur déroulement, la presque totalité de l'histoire architecturale du pays.

Les paysages de l'île d'Orléans sont largement signifiants et forment à eux seuls une ressource patrimoniale exceptionnelle. Mais là ne s'arrête pas leur mérite. Ils comptent également parmi les plus pittoresques et les plus recherchés du territoire québécois. On en prend pour témoin l'Association des plus beaux villages du Québec, qui regroupe une trentaine de villages, dont trois de l'île d'Orléans : Sainte-Pétronille, Saint-Laurent et Saint-Jean, tous dans le peloton de tête.

3.2.2. Milieu physique¹⁰

L'île d'Orléans est située à la jonction de l'estuaire fluvial, aux eaux douces, et du moyen estuaire, aux eaux saumâtres. Comme on l'a vu précédemment, elle est au carrefour de trois provinces géologiques dont celle des Appalaches, à laquelle elle appartient à 87 %, seule la plaine côtière du nord étant comprise dans les Basses-terres du Saint-Laurent. On y trouve deux grands ensembles :

- La plate-forme centrale, composée de plaines argilo-sableuses ou marécageuses et d'affleurements rocheux ;
- L'escarpement périphérique, caractérisé par l'estran et différentes terrasses étagées parallèles au rivage.

Le réseau hydrographique est de faible importance. Au nord, de petits ruisseaux dévalent l'escarpement, la plupart d'entre eux jouant un rôle d'exutoire des zones mal drainées de la plate-forme centrale. Au sud, les rivières Maheu, Lafleur et Dauphine ont de plus fort débit, mais leur mise en valeur est freinée par le manque d'espace disponible aux alentours des embouchures.

Le territoire comporte quelques curiosités géologiques qui ont marqué la vie quotidienne ou la légende à travers les siècles. Citons-en deux exemples bien connus. Il s'agit d'abord de la «grotte à Maranda», repli rocheux observable au bas d'une falaise bordant la rive, à Saint-Laurent,¹¹ et le «pied de Saint-Roch», grande empreinte en forme de pied creusée par l'érosion dans une masse rocheuse dans les parages de la rue Ferland, à Sainte-Pétronille.

3.2.3. Milieux écologiques

«En regard de l'étude écologique de l'Île d'Orléans, réalisée dans le "Plan de sauvegarde et de mise en valeur", quatre principaux écosystèmes [correspondant aux quatre grandes aires écologiques dominantes de l'île] ont été retenus pour fins de préservation»¹² :

¹⁰ Les données contenues dans les quatre sections suivantes ont été recueillies dans la version de 1989 du *Schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans*.

¹¹ En face de cette grotte, on aperçoit une très large pierre plate, s'avancant dans l'eau, ayant jadis servi de quai de fortune aux habitants du voisinage qui faisaient la navette en chaloupe, entre l'Île et Québec.

¹² Idem, p. 13

- L'estran, tant au sud qu'au nord où il se distingue par ses vases estuariennes diversifiées ainsi que pour les conditions exceptionnelles d'accueil qu'il offre à la sauvagine et, en particulier, aux populations d'oies blanches en transit ;
- Le boisé Beaulieu, à la pointe ouest de l'île, qui comprend une grande variété d'arbres dont la chênaie boréale (chêne rouge) la plus nordique en Amérique ;
- L'érablière de la falaise nord, utile pour modérer les effets de l'érosion de la falaise mais aussi pour le cordon forestier qu'elle représente dans le paysage ;
- La forêt, les tourbières et les marécages de la plate-forme centrale, qui composent un élément fondamental du paysage intérieur de l'île, qui abritent une grande variété d'espèces fauniques et constituent une zone de protection de la nappe phréatique.

3.2.4. Flore

Avant la colonisation, l'île était en grande partie recouverte d'une forêt de feuillus avec l'érable à sucre dominant, accompagné du hêtre américain, de l'ostryer (charme houblon) et du tilleul. Cependant, l'exploitation par l'homme a modifié la structure et la distribution géographique de la forêt. Les érablières évoluent vers les sapinières, les boisés de chênes et les forêts de hêtres. Les boisés sont concentrés au centre de l'île – de chaque côté de la ligne du mitan – et sur son pourtour.

On trouve une flore aquatique abondante dans la plaine côtière. Le scirpe américain domine le bas de l'estran nord qui fournit un milieu de prédilection pour les oiseaux migrateurs et surtout l'oie blanche et la bernache.

Les marécages et tourbières du plateau central constituent eux aussi un milieu écologique riche sur le plan de la vie végétale, attirant par la même occasion une faune variée. De plus, ils jouent un rôle important dans l'alimentation de la nappe phréatique dont ils protègent et améliorent la qualité.

3.2.5. Faune

En raison des activités humaines, de la petitesse du territoire et de sa nature insulaire, la faune terrestre de l'île s'est retrouvée limitée en nombre et en espèces. Le cerf de Virginie,

naguère disparu, voit cependant sa population augmenter depuis quelques années ; ce qui cause des préjudices à certaines productions agricoles. Quant à l'original, sa présence est sporadique. Par ailleurs, certaines espèces ont été introduites artificiellement, tel le renard argenté et le vison, échappés de fermes d'élevage. La forêt constitue l'habitat principal des petits mammifères encore présents sur l'Île.

Les eaux intérieures de l'Île sont peu poissonneuses alors que les eaux périphériques du fleuve recèlent plusieurs espèces de poissons. Cependant, la pollution menace le potentiel aquatique. La pêche commerciale autant que sportive en sont affectées. La capture commerciale de l'éperlan et de l'anguille se fait en faible quantité. Il en va de même pour la pêche sportive de la perchaude, de la perche blanche, du doré jaune et du brochet du nord.

Citons maintenant les éléments culturels du patrimoine matériel. Au contraire des éléments naturels, ils portent la marque nécessaire de l'activité humaine.

3.2.6. Cadre bâti

L'île d'Orléans est probablement l'endroit au Québec où l'on peut observer la plus grande concentration d'immeubles patrimoniaux d'intérêt. Avec ses sept églises¹³, sa chapelle anglicane, ses chapelles de procession, ses croix de chemin, avec ses 22 biens culturels classés¹⁴, ses 650 habitations traditionnelles inscrites à l'inventaire et ses quelque 300 bâtiments agricoles secondaires reconnus d'intérêt architectural, avec son abondante illustration des différents styles remontant à la fin du 17^e siècle, l'île est un véritable musée de l'architecture.

On y trouve des éléments précieux des patrimoines religieux, domestique, agricole et maritime dont certains sont déjà partiellement mis en valeur. L'île bénéficie en outre d'une entente, signée entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), qui permet d'octroyer une aide financière aux propriétaires qui effectuent des travaux de restauration ou de rénovation sur les édifices répertoriés.

¹³ On reconnaît une valeur architecturale exceptionnelle aux églises de Saint-Jean, Sainte-Famille et Saint-Pierre (vieille église).

¹⁴ Voir le tableau en annexe, p. xiv, pour la liste complète des biens culturels classés. Il présente 25 classements au total, la Forge Asselin ayant été démolie en 1987, la Maison Pouliot ayant été détruite par un incendie en 1996 et l'ensemble du territoire ayant reçu le statut d'arrondissement historique.

Dans le cadre légal qui identifie l'ensemble du territoire comme bien culturel classé, les autorités municipales reçoivent le conseil de la Commission des biens culturels pour toute intervention touchant le cadre bâti, l'aménagement et l'affichage. En outre, la MRC profite des services d'un architecte à plein temps voué à la sauvegarde des caractéristiques patrimoniales du territoire et, plus récemment, d'un aménagiste.

3.2.7. Objets ethnographiques et objets d'art

Il n'existe pas de collection publique d'objets ethnographiques ou d'objets d'art sur le territoire. Seules deux collections ont été inventoriées par le MCCQ dans les années 1970. Ce sont celles de la Forge Asselin, à Saint-François, et de la chalouperie Godbout, à Saint-Laurent. Cependant, des projets ponctuels de mise en valeur ont suscité la découverte d'importantes collections de photographies anciennes et, comme dans l'ensemble du Québec rural, beaucoup de particuliers ont en leur possession des objets pouvant posséder quelque valeur ethnographique.

Des collections d'objets identiques ou similaires, qui illustrent l'évolution des arts et des traditions populaires au pays, sont déjà mises en valeur un peu partout au Québec. Cependant, certaines collections d'intérêt pourraient être créées dans le cas de séries d'objets illustrant les activités, les arts ou les traditions populaires plus spécifiques à l'île d'Orléans. On peut penser par exemple à des séries d'outils aratoires, des équipements de pêche traditionnelle, des objets liés aux techniques de construction navale ou de navigation, etc.

Quant aux objets d'art, on retrouve des œuvres ou des collections d'art sacré ayant parfois une grande valeur dans les églises, les sacristies et les réserves des différentes paroisses d'origine. Les trésors d'églises, dans certains cas très riches, contiennent des pièces dont on pourrait reconnaître la valeur tant au plan ethnologique qu'artistique (églises de Saint-Laurent et de Sainte-Famille).

3.2.8. Sites archéologiques

Sur l'ensemble du territoire, 23 sites sont répertoriés à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*. Ils sont pour la plupart euro-québécois (1608 à 1899), mais quelques-uns sont de

type amérindien paléo-historique archaïque laurentien, amérindien paléo-historique sylvicole ou mixtes, portant, dans ce dernier cas, les marques de plus d'un type d'occupation.

Depuis 1978, ces sites ont fait l'objet d'identification visuelle, de prélèvement d'échantillons, de collecte ou de sondage. Deux d'entre eux ont un statut reconnu par la loi : le manoir Mauvide-Genest et l'église Saint-François-de-Sales.

Outre la surveillance permanente de quelques sites, le Ministère recommandait en 1983 la fouille du site amérindien paléo-historique de la grotte d'Argentenay, aujourd'hui effondrée.

3.3 Le patrimoine immatériel

3.3.1. Histoire

La valeur historique du territoire lui vient bien sûr de sa localisation stratégique. Située légèrement en aval de la ville de Québec, l'Île constituait pour la cité un avant-poste maritime précieux. Mais plus encore, l'Île est connue et reconnue pour son attribut, maintes fois souligné, de «berceau de l'Amérique française». C'est en effet dans la région très circonscrite de la plaine côtière, à l'est de Québec, et de l'île d'Orléans que se sont installés et ont fait souche la plupart des ancêtres arrivés en Nouvelle-France dans les premières vagues de colonisation.

Par ailleurs, la survivance presque intégrale des modes de vie traditionnels, qui a un temps valu au territoire le titre de «microcosme du Québec traditionnel», s'est peu à peu estompée après l'ouverture du pont, en 1935. Cependant, les valeurs de la tradition, des savoir-faire et du savoir-être continuent d'être mises de l'avant et de s'affirmer au cœur de la population, même «adoptive». Cette profession de foi envers la tradition fait également partie des principes directeurs d'un plan de développement et de mise en marché établi par l'industrie touristique de l'Île, au début des années 2000.

3.3.2. Tradition orale et savoir-faire traditionnels

Habituellement, les milieux insulaires sont propices au développement d'un fonds de récits légendaires. L'île d'Orléans ne fait pas exception et elle est à l'origine d'une tradition orale

constituée de contes et légendes rattachés à des épisodes de sa petite histoire et de celle de ses environs. Cependant, aucune publication identifiée à un fonds orléanais n'a encore été produite.

Il est aussi logique de croire que les plus anciennes familles du territoire soient dépositaires de certains de ces récits ou de chansons traditionnelles et que ceux-ci soient encore racontés ou chantés à des occasions particulières. Certains résidants de l'Île sont identifiés comme conteurs ou porteurs de traditions, mais il n'existe pas d'usage autre que privé pour leur type de performance.

Quant aux savoir-faire traditionnels, ils tendent à se perdre en fonction de deux tendances. La baisse de la demande à l'égard de certains produits dont ils sont à l'origine en est probablement une. Mais plus encore, la difficulté à assurer une relève pose un problème à des artisans dont le métier reste pourtant bien vivant. Donnons comme exemple les deux économusées de l'Île, dont les activités sont interrompues ou en danger de l'être. Il s'agit des tapis tressés de Saint-Pierre, produit du terroir dont la fabrication a cessé au début du siècle, ainsi que la ferronnerie d'art de Saint-Laurent, menacée de disparition si la forge ne trouve pas de relève.

3.3.3. Archives et bibliographie

Comme c'est le cas dans la plupart des villages du Québec, les archives publiques sont détenues par deux grandes institutions du milieu rural, soit l'Église et les Municipalités. En outre, nombre d'archives privées ou publiques (gouvernementales, judiciaires et civiles) concernant l'Île font partie des collections placées sous la responsabilité des Archives nationales du Québec.

Des associations de citoyens et des organismes voués de près ou de loin à la conservation du patrimoine détiennent également des collections d'archives privées et parfois certains éléments d'archives publiques. Par ailleurs, nombre de particuliers possèdent aujourd'hui des collections privées, entretenues ou non, qui comprennent des documents écrits ou iconographiques uniques et parfois de grande valeur. Des documents d'ordre public ou associatif peuvent s'y retrouver à la suite de certains détours du hasard.

En ce qui concerne une bibliographie de l'île d'Orléans, les éditions ou manuscrits ayant pour sujet principal ou accessoire l'île d'Orléans, il en existe une grande quantité disséminée dans des bibliothèques privées et publiques. On en retrouve une bonne partie au centre de documentation du MCCQ. Il s'agit de textes de fiction, d'études, de résultats de recherches ou d'essais dont la valeur, une fois qu'ils seraient réunis, serait inestimable.

3.4 La vie culturelle

3.4.1 Ressources humaines et financières

Dans la plupart des Municipalités de l'île d'Orléans, le volet culturel est placé sous la responsabilité de conseillers municipaux qui animent des comités de loisirs, d'embellissement ou de la bibliothèque. Hormis les cas de contrats ponctuels, signés dans le cadre de projets spéciaux, les ressources humaines mises à contribution sont donc bénévoles. Ces personnes possèdent souvent de fortes compétences, mais sont peu nombreuses, extrêmement sollicitées et participent à la plupart des comités et organisations. Sans parler encore d'essoufflement, on peut noter le besoin d'une relève ou de l'implication d'un plus grand nombre de personnes.

Du point de vue des ressources professionnelles, le territoire bénéficie des services d'un architecte à temps plein depuis le milieu des années 1970 et d'un aménagiste depuis 2004, tous deux mis à contribution dans les dossiers de préservation des patrimoines bâti et paysager. Par ailleurs, en adhérant au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) en 1999, le territoire s'est doté d'une troisième ressource professionnelle qui contribue au développement culturel et aux communications.

En ce qui concerne le financement, chaque Municipalité investit, selon le cas, des sommes annuelles moyennes peu importantes¹⁵ pour l'ensemble des activités de loisir, d'embellis-

¹⁵ Les réponses reçues des Municipalités aux questionnaires envoyés dans le cadre de la documentation pour la politique culturelle montrent des sommes allant de 5000 \$ à 15 000 \$ pour l'année 2003.

sement, pour la bibliothèque et pour le tourisme. Il n'existe pas de budget régulier et distinct dévolu à la culture et au patrimoine.¹⁶

La MRC signe deux ententes triennales (2004-2007 pour les plus récentes) avec le ministère de la Culture et des Communications. Elles constituent des fonds destinés au patrimoine et à la culture. La première vise le programme «Soutien aux Municipalités pour des projets en patrimoine», alors que la deuxième, dont le CLD est aussi partenaire, est à proprement parler une «Entente de développement culturel». La MRC de l'Île d'Orléans contribue actuellement pour près de 40 % au montant global de ces ententes.

3.4.2. Services à la population

Les principaux services culturels fournis à la population sont ceux qui gravitent autour des bibliothèques. Celles-ci sont au nombre de cinq et desservent les six municipalités¹⁷. D'abord et avant tout, il s'agit de rendre disponible un choix de livres et de périodiques mais aussi, dans certains cas, du matériel audio-visuel ou informatique. Par ailleurs, les bibliothèques de l'Île offrent des postes d'accès public à l'Internet.

Cependant, certaines bibliothèques sont mises au service d'autres activités – telles que des expositions, des réunions d'organismes, des conférences, des activités de découverte, des spectacles de contes et des activités pour la jeunesse.

Il n'existe pas sur le territoire de centre culturel ou de maison de la culture à proprement parler, ni d'auditorium public. Les Municipalités et les Conseils de fabrique disposent de locaux qu'ils mettent à la disposition de la population (prêt ou location) selon la demande. On y organise de façon ponctuelle des réceptions, soirées dansantes ou spectacles (ex. : musique, théâtre) et ils sont utilisés plus régulièrement pour des activités tels le jeu (scrabble) ou l'apprentissage (art, danse, etc.). Le gros des services culturels publics offerts à la population est organisé, réalisé ou soutenu par des bénévoles. Là encore, il s'agit souvent des mêmes personnes et un certain essoufflement est perceptible.

¹⁶ Si ce n'est la contribution de chaque Municipalité versée à la MRC pour le financement des ententes avec le ministère de la Culture et des Communications et touchant l'ensemble du territoire.

¹⁷ Les citoyens de Saint-François se partageant les services des bibliothèques de Sainte-Famille et de Saint-Jean.

Peu ou pas de services culturels gérés par le privé sont disponibles pour la population, si ce n'est de rares cours dispensés par des artistes ou artisans locaux ainsi qu'un accès restreint et ponctuel aux arts de la scène, offert par des producteurs privés (ex. : Théâtre de l'Île), des diffuseurs (Musique de chambre à Sainte-Pétronille, Espace Félix-Leclerc)¹⁸ ou des groupes de citoyens.

Pour ce qui est des services professionnels, la population a un accès gratuit à des services d'analyse et de conseil visant le volet patrimonial par l'entremise des ressources professionnelles citées plus haut (MRC) ainsi que des comités consultatifs d'urbanisme (Municipalités). Par ailleurs, le Centre local de développement met gratuitement à la disposition des citoyens et des entrepreneurs son agent culture-communications (Agent VVAP) pour assurer un support aux projets de développement.

3.4.3. Éducation

En ce qui a trait à la population d'âge mineur, les activités de formation artistique ou d'éducation relative à la culture se limitent à celles du domaine scolaire. Les jeunes peuvent cependant profiter sur le territoire de certains cours dont il était question dans la section précédente.

En ce qui a trait à la population adulte, outre les cours dispensés par des artistes et artisans locaux, les résidants ont accès à des activités ou des productions éducationnelles et de sensibilisation organisées ou développées par la MRC ou le CLD (ex. : collection de fiches sur le patrimoine bâti, répertoires de ressources culturelles, guides, etc.) et par les Municipalités ou les centres d'interprétation (ex. : conférences), mais elles restent peu nombreuses.

3.4.4. Communication, diffusion, promotion

Seuls les média écrits sont implantés à l'île d'Orléans. Il existe quatre journaux communautaires municipaux dans les villages de Saint-Pierre, Saint-Laurent, Saint-Jean et Sainte-Pétronille. L'administration de ceux-ci relève des Municipalités alors que leur rédaction est effectuée par des bénévoles. Ils sont imprimés chacun de cinq à huit fois par

¹⁸ Depuis cette année (2004), cependant, la boîte à chansons de l'Espace Félix-Leclerc semble vouloir offrir un

année et distribués gratuitement dans leur localité correspondante. Chaque journal est financé pour la plus grande partie par la municipalité qui la parraine.

Par ailleurs, le journal *Autour de l'Île* est un journal communautaire s'adressant à l'ensemble des résidants du territoire et distribué gratuitement à toutes les adresses postales de l'Île. Ses revenus sont principalement assurés par la publicité, mais il reçoit également l'aide financière des Municipalités et celle du Programme d'aide aux médias écrits communautaires (PAMEC) du ministère de la Culture et des Communications. Son conseil d'administration ainsi que son comité de rédaction sont formés de bénévoles provenant de plusieurs villages. À la demande des Municipalités, ce journal n'est publié que cinq fois par année. *Autour de l'Île* complète ces tirages par un numéro d'été régulier et par deux numéros spéciaux ponctuels.

Les média électroniques sont représentés par un poste de télévision communautaire basé à Beupré et qui diffuse ses émissions sur l'ensemble du territoire de la Côte-de-Beupré et de l'Île d'Orléans. Bien que les gens de l'Île n'aient pas accès à la production, ils peuvent cependant proposer des sujets de reportage touchant l'Île dans le cadre de la programmation existante et reçoivent en général une excellente réponse. Il n'existe pas de poste de radio communautaire produisant ou diffusant sur le territoire ou sur la Côte-de-Beupré.

En ce qui concerne les communications internes, la plupart des avis publics et informations d'intérêt général sont diffusés par la poste ou par le biais des journaux locaux. Le volet Internet est peu ou pas utilisé, si ce n'est dans le contexte des communications d'individu à individu. Il n'existe pas de site public diffusant l'information d'intérêt local ni de forum permettant les échanges d'opinions entre citoyens. En général, on peut noter un déficit à l'égard des communications internes.

À cause de la renommée du territoire, l'Île d'Orléans bénéficie d'une visibilité inégale mais relativement fréquente dans les médias régionaux. Elle est la plupart du temps le résultat de commandes journalistiques, mais aussi souvent d'une initiative privée ou d'une entreprise concertée du Centre local de développement. Un plan triennal de développement et de mise en marché a été commandé pour l'industrie touristique en 2002. La diffusion et la promotion

calendrier plus continu de spectacles musicaux.

de l'ensemble des productions locales ne font cependant pas l'objet d'une planification globale. À ce titre, un événement comme *Orléans, l'île ouverte* est une opération promotionnelle concertée et efficace à l'égard du rayonnement de l'île d'Orléans. Voué à la promotion des différents secteurs de la production orléanaise sous la bannière de l'excellence, il est le fruit d'un partenariat mobilisant les représentants de l'agriculture, du tourisme et de la culture.

Dans le domaine des communications externes, on peut également noter une carence en ce qui a trait à l'utilisation des technologies de l'information.

3.5. Production artistique

3.5.1. Arts visuels et métiers d'art

Si l'on peut associer le territoire à quelques grands noms de l'histoire de l'art pictural,¹⁹ soit comme lieu d'habitation soit comme lieu d'inspiration, ce n'est que dans les 30 dernières années qu'un nombre marquant d'artistes s'est installé à l'île d'Orléans. Un récent recensement a inscrit au répertoire des ressources culturelles près d'une soixantaine d'artistes visuels et d'artisans ayant une pratique professionnelle.

Plusieurs de ces artistes manifestent le désir de créer un symbole identitaire, un sceau identifiant l'authenticité d'origine de la production artistique et artisanale de l'île d'Orléans. Il semble d'ailleurs se dessiner une véritable communauté artistique, prête à se mobiliser, puisque plus de la moitié des artistes et artisans interrogés ont manifesté l'intérêt de voir se constituer un regroupement de type associatif.

Par ailleurs, la mise sur pied d'ateliers reliés à un point de vente (atelier-boutique ou galerie) n'est pas facilitée par l'affectation du territoire à des fins agricoles, qui fixe différentes réglementations. En particulier depuis le 20 juin 2001, tout usage autre qu'agricole de terres ou de bâtiments inscrits dans le zonage agricole doit être autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Il est donc

¹⁹ Que l'on pense à Horatio Walker, William Brimer, Harriet Ford, Maurice Cullen, Omer Watson ou Odon Wagner.

pratiquement impossible pour un artiste de tenir et d'afficher atelier et boutique dans les zones agricoles qui forment la grande majorité du territoire.

Il n'existe pas de lieu public de diffusion (salle d'exposition permanente) pour la production des artistes résidants. Ceux-ci sont par ailleurs peu encouragés par les institutions locales qui ne commandent ni n'acquièrent pas une partie significative de leur production. L'art dit «public» est donc réduit à sa plus simple expression, surtout dans le cas d'œuvres pour l'extérieur, là où il serait le plus visible.

On peut souligner l'engagement de la Fondation François-Lamy, qui a commandé à un artiste local l'œuvre monumentale constituant le Mémorial des familles souches du parc des Ancêtres-de-l'Île-d'Orléans. Citons aussi le cas de la Société de développement de la seigneurie Mauvide-Genest, qui a acquis d'un artiste local une œuvre d'extérieur pour son lieu d'interprétation. Cette dernière commande fut effectuée lors de la restauration du manoir Mauvide-Genest, dans le cadre de la «Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics» (programme du 1 %).

3.5.2. Arts de la scène et de la performance

Les arts de la scène et de la performance sont peu représentés à l'île d'Orléans. On n'y compte ni orchestre ni troupe de danse ni compagnie de théâtre. La faiblesse du bassin de population et le caractère rural de l'île y sont sûrement pour quelque chose. En fait, la petite quantité d'artistes représentant ces domaines utilisent le territoire à titre privé seulement comme lieu de résidence ou de création. Il faut cependant souligner l'existence du Chœur de l'Isle d'Orléans, basé à Sainte-Pétronille, qui offre des performances locales aussi bien que régionales dans des occasions particulières ou lors des grandes fêtes religieuses.

3.5.3. Littérature

Il est difficile d'évaluer la présence de la création littéraire sur l'île d'Orléans²⁰. On connaît quelques écrivains ayant l'Île pour résidence (principale ou secondaire), mais en tout état de cause, comme dans le cas des arts de la scène et plus encore, il faut bien reconnaître que l'Île n'est pas un haut lieu de la littérature.

3.5.4. Producteurs, diffuseurs et associations

Pendant une bonne dizaine de saisons, les productions du Théâtre Paul-Hébert ont animé les soirées d'été orléanaises avec des spectacles de qualité. Par la suite, les productions du Théâtre de l'Île, ont elles aussi été un temps dynamiques. Mais elles se sont raréfiées ces dernières années et la saison 2004 a fait figure d'exception grâce à la présentation de son spectacle d'été. Par ailleurs, des groupes de citoyens montent ponctuellement de petites productions théâtrales surtout à Saint-Pierre et à Sainte-Famille. Malgré sa tradition et la richesse de son fonds local, le volet «contes et légendes» est peu mis en scène.

Dans les domaines de la chanson et de la musique, on compte deux diffuseurs réguliers. Du point de vue saisonnier, il faut souligner le succès et la longévité de Musique de chambre à Sainte-Pétronille avec une vingt-et-unième saison en 2004. Ses concerts d'été, au nombre de six, sont diffusés dans l'église du village et font parfois l'objet de captation et de rediffusion radiophonique. L'Espace Félix-Leclerc, pour sa part, possède une salle de spectacle de 140 places qui rappelle les boîtes à chanson des années 1960. On y produit presque exclusivement des spectacles de chansons d'expression française, puisque c'est là la vocation de l'endroit.

Il n'existe pas à l'Île d'association, de regroupement, de société ou de corporation dont les activités soient axées sur la culture ou le patrimoine.²¹

3.6. Lieux d'interprétation

On compte cinq sites physiques gérés par quatre organismes.

²⁰ Lors de la constitution du répertoire des ressources culturelles, peu d'écrivains ont répondu à l'appel.

²¹ Le Groupe pour la conservation de l'architecture vernaculaire (GCAV), formé de résidants intéressés au patrimoine et de spécialistes de l'extérieur, a récemment vu le jour. Il cherche à faire connaître davantage le patrimoine bâti orléanais (répertoire des bâtiments ruraux et historiques menacés en préparation) et promeut une forme de continuité dans l'expression architecturale.

Outre sa mission de production sur scène, l'Espace Félix-Leclerc assure la diffusion de l'œuvre du poète grâce à une exposition qui dévoile sa vie et son œuvre. Il offre également un riche centre de documentation et des sentiers aménagés mariant la poésie et l'interprétation de la nature.

La Fondation François-Lamy gère deux lieux d'interprétation dans la deuxième plus ancienne paroisse du pays. Elle reçoit les visiteurs à la Maison de nos Aïeux, centre d'interprétation de l'histoire familiale avec service de généalogie, et à la Maison Drouin, habitation datant du début du 18^e siècle qui illustre la vie quotidienne de la colonie à nos jours.

Le Manoir Mauvide-Genest est un rare témoin de l'architecture du Régime français en milieu rural. Centre d'interprétation unique en Amérique du Nord, on y découvre le système seigneurial tel qu'il s'appliquait avant la Conquête. Il devient ainsi un chaînon manquant de la représentation actuelle de l'histoire du pays.

La chalouperie historique Godbout et les vestiges du Chantier maritime sont les éléments majeurs d'interprétation au Parc maritime de Saint-Laurent. On y est témoin de la construction d'une embarcation traditionnelle et on y est initié à la «vie» du fleuve et au chantier maritime à travers ses vestiges et une imposante maquette.

Le Réseau d'histoire de l'île d'Orléans est un ajout tout à fait original aux activités déjà offertes dans les cinq lieux d'interprétation de l'Île. Ce concept met en relief les éléments de complémentarité et de continuité qui ont fait de l'histoire de l'Île une histoire à succès. Sans avoir de lieu attitré pour sa diffusion, cette activité d'interprétation plonge ses racines dans les éléments historiques déjà mis en valeur dans chacun des centres et souligne les liens essentiels qui relient les sites les uns aux autres.

Par ses éléments d'information diffusés dans les cinq lieux d'interprétation historiques et patrimoniaux, le Réseau d'histoire tisse les fils d'une continuité du mode de vie traditionnel tout au long de presque quatre siècles d'histoire. Cette histoire, c'est celle des gens de l'île d'Orléans, seigneurs ou censitaires, marins, cultivateurs et commerçants qui ont colonisé et bâti un nouveau monde

3.7. Des choix logiques

Dans un premier temps, nous avons établi la **spécificité du territoire**. Nous avons par la suite exposé **ses forces et de ses faiblesses**. C'est selon l'angle de la première et sous l'éclairage des autres que nous pourrons faire des choix logiques à l'égard des axes d'intervention que nous privilégierons pour le développement. En effet, il est utopique de souhaiter que le développement, dans une communauté de moins de 10 000 personnes, couvre la totalité des secteurs de la culture et du patrimoine. Le développement à favoriser, que ce soit pour rattraper un retard ou pour protéger les acquis, visera donc en priorité certains secteurs plus que d'autres. Ce seront ceux pour lesquels la communauté aura exprimé un intérêt manifeste et qui, comme nous le soulignons en conclusion de la section «Portrait du territoire», s'accorderont aux formes culturelles imposées par le territoire et aux conditions naturelles du milieu.

DEUXIÈME PARTIE

4. LA CULTURE, UNE AFFAIRE D'ENGAGEMENT

Loin d'être un luxe, la culture est une composante essentielle de notre vie collective qui favorise le développement et le maintien d'un équilibre chez l'individu, tant aux plans psychologique que social. Au contact de la culture, les esprits s'ouvrent, les perceptions s'élargissent et une vision du monde plus fine se développe, amenant une plus grande compréhension de soi, des autres et du milieu dans lequel nous évoluons.

S'il n'a pas accès aux manifestations culturelles qui nourrissent son esprit et ses émotions, l'être humain perd ses points de repère ainsi que sa conscience, individuelle et sociale. S'il est privé de toute activité où il puisse exprimer ses acquis culturels, hérités ou appris, sa personnalité cesse de s'épanouir et tend au contraire à se scléroser.

Cet état de fait pose la question de la responsabilité, du rôle de chacun à l'égard de la mise en place des conditions favorables au développement de la culture. Dans nos petites collectivités, la première structure sociale organisée vers laquelle nous nous tournons est l'organisation municipale. Nous verrons bientôt qu'elle peut jouer un rôle important en assumant des responsabilités collectives.

Mais avant tout, c'est l'individu – lisons ici le citoyen – qui est responsable de son développement culturel. D'abord parce qu'il a toute liberté de profiter ou non des moyens mis à sa disposition par la collectivité. Ensuite parce qu'il lui revient d'exprimer ses opinions, en concertation avec les autres citoyens, à l'égard des principes qui doivent présider au développement culturel et à l'égard des orientations qu'il doit prendre.

La population de l'île d'Orléans a d'ailleurs été sollicitée à l'aide de plusieurs outils adaptés afin d'exprimer ses vœux à l'égard des axes d'intervention et des orientations mis de l'avant par cette politique culturelle. Plusieurs ont assumé cette responsabilité, plusieurs ont affirmé leur liberté de profiter de l'occasion, plusieurs ont manifesté leurs désirs et leurs préférences. À partir de cette riche matière à réflexion, le groupe de travail s'est efforcé d'organiser un tout cohérent et réaliste, respectant autant le territoire que ses habitants.

5. RÔLES DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS

5.1. La Municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans

Le mandat principal de la MRC est la planification et l'aménagement du territoire. C'est par le biais de son schéma d'aménagement et de ses orientations que ce mandat se réalise. Entré en vigueur en 1988, le schéma est présentement en révision. Les premiers mandats de la MRC furent, notamment, l'évaluation foncière, les ventes pour taxes et la gestion des cours d'eau.

Au fil des ans, la MRC a reçu d'autres mandats dont la gestion des déchets, la gestion de l'accueil touristique – délégué à la Chambre de commerce puis au Centre local de développement (CLD) –, le développement de l'économie et de l'emploi – délégué au CLD –, la planification de la sécurité publique du territoire, l'élaboration d'un schéma de couverture de risques d'incendie, mais aussi la gestion des ententes passée avec le ministère de la Culture et des Communications à l'égard du patrimoine bâti et du développement culturel.

Le rôle de la MRC n'est pas de remplacer les instances déjà engagées dans la sauvegarde du patrimoine et le développement culturel mais plutôt d'accompagner, d'appuyer et de soutenir le travail que font les intervenants du milieu. L'embauche d'un architecte, d'un agent de développement culturel et d'un aménagiste ainsi que l'adoption d'une politique culturelle et patrimoniale constituent pour la MRC des affirmations nettes de son intention d'inscrire la culture dans une stratégie de développement global et d'aménagement harmonieux du territoire.

La MRC a pour mandat d'approuver la constitution du comité de mise en œuvre de la politique et d'adopter les plans d'action qui lui seront proposés au fil du temps. Dans le cadre de ces plans d'action, elle soutiendra le développement des arts et de la culture sur son territoire chaque fois qu'elle le pourra et encouragera des rapports productifs entre les différents partenaires que sont les créateurs, le milieu scolaire, les entreprises et organismes culturels, les milieux du commerce et de la production et les différents paliers gouvernementaux. De plus, elle entend jouer un rôle de catalyseur auprès du milieu culturel en facilitant la concertation, la circulation de l'information, la communication et le partenariat sur l'ensemble du territoire.

5.2. Les Municipalités de la MRC

Les Municipalités du territoire soutiennent plusieurs activités culturelles. La gestion des bibliothèques municipales, la mise en place de comités d'embellissement, l'aide à certains événements ou encore la protection et la mise en valeur du patrimoine local en sont des exemples. Ce sont principalement des comités de loisirs, formés de bénévoles, qui assument le développement culturel des municipalités.

L'élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale pour la MRC, qui énonce une vision stratégique du développement culturel sur l'ensemble du territoire, est une occasion privilégiée pour les municipalités d'inscrire les arts et la culture au cœur de leurs préoccupations en regard du développement local et de la qualité de vie de leurs citoyens.

Un cadre d'intervention global et intégré permettra de reconnaître et de développer de façon solidaire les richesses artistiques et patrimoniales des six municipalités. La politique culturelle et patrimoniale offre ce cadre d'intervention tout en reconnaissant les caractéristiques particulières de chaque village. Sa fonction est d'appuyer et de soutenir les initiatives locales afin de développer les potentialités de chaque milieu.

Les municipalités qui composent la MRC de l'Île d'Orléans veulent reconnaître et s'approprier les principes directeurs de cette politique et contribuer, dans la mesure de leurs moyens et de leurs champs de compétence, à la concrétisation des axes d'intervention et des orientations énoncés dans cette politique culturelle et patrimoniale.

6. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Aux yeux de toute la population du Québec, l'île d'Orléans a valeur de symbole en regard de la qualité et de l'authenticité de sa nature, c'est-à-dire des caractères, des propriétés qui le définissent. Des inventaires de ressources artistiques, culturelles et patrimoniales ont permis d'apprécier plus justement le nombre et la variété exceptionnels des composantes culturelles du territoire orléanais.

La politique culturelle et patrimoniale de la MRC L'île d'Orléans veut encourager la sauvegarde et la mise en valeur de ces richesses. Elle vise également à mettre en place les conditions favorisant une vie culturelle active et donnant lieu à des retombées économiques et sociales positives pour l'ensemble des citoyens.

La MRC de l'Île d'Orléans fait siens les trois principes de base suivants; ils représentent les conditions nécessaires devant présider à toute intervention culturelle sur son territoire :

- Les biens patrimoniaux et la production artistique locale sont une richesse collective qui contribue au développement de l'identité territoriale et à son rayonnement ;
- La pratique et la fréquentation d'activités culturelles contribuent à accroître la qualité de vie des citoyens et à développer leur sentiment d'appartenance au milieu ;
- La responsabilité du développement culturel incombe à toute la communauté. À l'égard de leur territoire respectif, la MRC et les Municipalités la partagent avec les autres paliers de gouvernement, les intervenants locaux et l'ensemble des citoyens.

7. AXES D'INTERVENTION PROPOSÉS ET ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES

Les axes d'intervention sont au nombre de cinq et expriment les préoccupations majeures à l'égard du développement de la culture et du patrimoine sur le territoire. Ils établissent le cadre des interventions.

Pour chacun d'eux, des orientations ont été retenues afin de préciser la nature de l'intervention et les objectifs à atteindre.

Enfin, le Groupe de travail a tenu à définir une première série d'actions ou de moyens d'action susceptibles de mener aux fins visées par les orientations. Quelques-uns vous sont présentés ici en exemple, sans égard pour les priorités. À travers cet exercice s'esquissent déjà les traits d'un premier plan d'action.

7.1 Axe 1 : **APPROPRIATION DU TERRITOIRE ET AFFIRMATION DE L'IDENTITE CULTURELLE**²²

1^{ère} orientation privilégiée :

7.1.1. Valoriser les **éléments représentatifs de l'identité culturelle** (caractères culturels historiques et contemporains du territoire)

Exemple d'action ou de moyen d'action²³ :

- En identifiant, en répertoriant et en faisant la promotion des éléments représentatifs de l'identité orléanaise dans tous les secteurs d'activité.²⁴

2^{ème} orientation privilégiée :

7.1.2. Accentuer le **dialogue entre les différentes composantes de la population**²⁵

- En multipliant les lieux et occasions d'échange.

3^{ème} orientation privilégiée :

7.1.3. S'approprier les **lieux de culture** existants

- En les faisant connaître, en en faisant la promotion et en les utilisant fréquemment.

4^{ème} orientation privilégiée :

7.1.4. Informer et sensibiliser les **nouveaux arrivants**

- En les prenant en charge au moment de leur installation sur le territoire.

²² Pour faciliter la compréhension de ces énumérations, on peut lire les trois éléments (axe... orientation... moyen...) à la suite en leur conférant leur lien logique. Par exemple, pour ce premier axe d'intervention, on pourra dire que, dans le cadre d'une «appropriation du territoire et d'une affirmation de l'identité culturelle», on cherchera à «valoriser les éléments représentatifs de l'identité culturelle» «en identifiant, en répertoriant et en faisant la promotion des éléments représentatifs de l'identité orléanaise dans tous les secteurs d'activité».

²³ Pour chacune des orientations privilégiées par axe d'intervention, on trouvera par la suite un exemple d'action ou de moyen d'action identifié par le point de forme « • ».

²⁴ On trouvera en annexe (p. viii à xv) toute la partie 7. reprise avec l'énoncé de l'ensemble des actions et moyens d'actions mis de l'avant par le Groupe de travail.

²⁵ Composantes de la population (différentes) : Terme qui fait référence aux disparités des usages et aux différentes perceptions du territoire. Ex. : Résidents économiquement actifs sur le territoire, résidents travaillant à l'extérieur

7.2. Axe 2 : **PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES MATERIEL ET IMMATERIEL**

1^{ère} orientation privilégiée :

7.2.1. Mettre en place les conditions assurant la **continuité des caractéristiques patrimoniales** et viser, à long terme, la réparation des erreurs du passé.

- *Par exemple, à l'égard du patrimoine matériel, en offrant un ensemble d'activités d'information publiques et de services conseils sur des approches particulières ou des techniques de préservation et de mise en valeur des patrimoines ;
ou en ce qui concerne le patrimoine immatériel, en mettant sur pied un fonds archivistique et documentaire orléanais et en le rendant accessible au public;
ou encore, de façon générale, en soutenant les centres d'interprétation ou institutions qui mettent en valeur les patrimoines de l'Île.*

2^{ème} orientation privilégiée :

7.2.2. Sensibiliser **la population** à l'égard de **la sauvegarde**

- En encourageant l'application rigoureuse des lois et règlements existants.

7.3. Axe 3 : **SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE**

1^{ère} orientation privilégiée :

7.3.1. Valoriser **la communauté artistique professionnelle** et soutenir son développement

- En intégrant le volet artistique au plan local de développement.

2^{ème} orientation privilégiée :

7.3.2. Soutenir le développement et la diffusion des **pratiques artistiques chez les citoyens**

- En valorisant les productions locales auprès de la population ;

du territoire, résidents retraités, résidents permanents, résidents saisonniers, vieilles familles, nouveaux arrivants, etc.

7.4. Axe 4 : **DEVELOPPEMENT ET ORGANISATION DES SERVICES**

1^{ère} orientation privilégiée :

7.4.1. Valoriser **la couleur culturelle des différents villages**

- En identifiant les éléments identitaires forts de chacun des villages en parallèle avec les structures de services et les types d'activités déjà en place.

2^{ème} orientation privilégiée :

7.4.2. Rechercher et utiliser des **lieux** stratégiques pour la réalisation **d'activités culturelles**

- En étudiant la possibilité d'aménager un lieu accessible à l'ensemble de la population pour l'installation d'un centre culturel.

3^{ème} orientation privilégiée :

7.4.3. Assurer des **ressources culturelles** suffisantes

- *Par exemple, à l'égard des ressources humaines,* en créant un comité de suivi pour la mise en œuvre de la politique culturelle ;
ou bien, à l'égard des ressources matérielles et financières, en évaluant les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la politique culturelle.

4^{ème} orientation privilégiée :

7.4.4. Favoriser le dialogue entre **les fournisseurs de services culturels** du territoire

- En encourageant les échanges entre les fournisseurs de services par secteur.

5^{ème} orientation privilégiée :

7.4.5. Développer **une gamme** plus étendue et mieux adaptée **de services** pour l'ensemble de la population adulte

- En évaluant les besoins de la clientèle et en établissant une offre de services en fonction de cette évaluation.

6^{ème} orientation privilégiée :

7.4.6. Développer ou améliorer les **services destinés** exclusivement aux **jeunes**

- En mettant sur pied des activités et services originaux ou exclusifs.

7^{ème} orientation privilégiée :

7.4.7. Exploiter davantage **les technologies de diffusion de l'information**

- En développant un portail Internet intégré pour l'île d'Orléans.

7.5. Axe 5 : **IMPLICATION DE LA POPULATION**

1^{ère} orientation privilégiée :

7.5.1. **Former et informer** les différentes composantes de la population²⁶

- En tenant régulièrement des activités d'information et de sensibilisation sur des sujets d'intérêt patrimonial et culturel.

2^{ème} orientation privilégiée :

7.5.2. Mettre en place des mécanismes de **participation à la vie culturelle**

- En identifiant un conseiller responsable de la culture dans chaque municipalité.

3^{ème} orientation privilégiée :

7.5.3. Valoriser le **bénévolat et** le soutien aux **organismes du milieu**

- En encadrant davantage les activités de bénévolat et de soutien aux organismes.

²⁶ Voir note 23, page 37.

8. CONCLUSION

Avec l'adoption de sa première politique culturelle et patrimoniale, la MRC de l'Île d'Orléans veut clairement manifester à toute la population sa volonté de faire du développement culturel une partie intégrante du développement global de son territoire. Elle indique également aux intervenants culturels de la MRC qu'ils contribuent de façon importante à la qualité de vie des citoyens. Une vie culturelle riche et diversifiée démontre la capacité d'un territoire à se développer et à croître tout en offrant un milieu de vie intéressant et stimulant pour toute la population.

La politique culturelle et patrimoniale pose les balises d'une intervention réfléchie et d'un développement cohérent de la culture et du patrimoine à l'Île d'Orléans. Elle met de l'avant les grands principes à respecter, les axes d'intervention à suivre et les orientations à privilégier dans toute action culturelle ou patrimoniale entreprise sur le territoire. Plutôt que de ratisser large, elle circonscrit les domaines de l'action – à partir des forces et des tendances naturelles reconnues dans le territoire – afin que cette action tende vers l'atteinte de l'équilibre entre le respect d'un riche héritage et les forces vives de la modernité.

Pour rendre cette politique culturelle et patrimoniale efficace, il faut que tous se l'approprient, à commencer par les citoyens et les élus municipaux mais aussi les milieux culturels, scolaires, communautaires, d'entreprises et gouvernementaux. La mise en œuvre et l'efficacité de la politique culturelle et patrimoniale reposent sur plusieurs facteurs, dont les plus importants sont l'implication des différents intervenants de la MRC et la participation active des citoyens du territoire qui sont au cœur de cette politique.

En adoptant prochainement son premier plan d'action triennal en matière de développement culturel, la MRC fera des choix stratégiques afin d'assurer un développement soutenu des arts et de la culture sur tout le territoire. La MRC de l'Île d'Orléans n'entend pas se substituer aux instances décisionnelles en culture et aux organismes subventionneurs. Par des actions concrètes, elle souhaite plutôt appuyer et faciliter le développement culturel sur tout le territoire, en partenariat avec les différents intervenants locaux, régionaux et nationaux.

9. BIBLIOGRAPHIE

BEAUDET, Joances. *Patrimoine territorial, paysage et urbanisation : projet de requalification de l'entrée de l'Île d'Orléans*. Thèse (M.A.), Université Laval, 2001.

BORDELEAU, Francine. «Une île entre deux eaux». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

BRUNELLE-LAVOIE, Louise. «Le Québec dans une île». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

CHOUINARD, Roger. «Sur une île de caractère». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

FALARDEAU, J.-C. *L'œuvre de Guy Frégault*, RHAF, vol. 35, n° 1, juin 1981.

FAURE, Isabelle. *L'Île d'Orléans ; une île en péril*, 1996. Document de travail présenté à la Commission des biens culturels du Québec.

FAURE, Isabelle. «Pour un développement harmonieux ; Redessine-moi une île». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Inventaire des sites archéologiques du Québec*. Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion du territoire public, 2002.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *La politique culturelle du Québec*. Ministère des Affaires culturelles, direction des Communications, 1992.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*. Ministère de la Culture et des Communications/Regroupement québécois du loisir municipal, 1997.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *L'ABC de l'arrondissement historique de l'Île d'Orléans*. Les éditions de l'Homme, 1998.

HOUDE, Sylvie. *L'Île d'Orléans comme lieu symbolique*. Thèse (M.A.) Université Laval, 1982. 127 p.

LAHOUD, Pierre. «Un écrin mythique». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

LESSARD, Michel. «L'Île d'Orléans ; Quarante deux milles de choses tranquille...» *Continuité*. No. 73. Été 1997.

LESSARD, Michel. *L'Île d'Orléans ; Aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française*. Les Éditions de l'Homme. 415 p.

MATHIEU, Jacques. «L'identité québécoise : l'approche de l'historien» in *Approches de l'identité québécoise*, Cahier du Célat, n° 3, décembre 1985.

MORISSET, Lucie K. *et all. Réinventer pays et paysages*. Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Université de Bretagne occidentale, Brest, 2003. Actes du colloque «Québec-Bretagne : réinvention des pays et des paysages dans la seconde moitié du 20^e siècle», Brest, juin 2001.

ROCHE Ltée. *MRC de l'Île d'Orléans : schéma d'aménagement révisé : version finale*. Sainte-Foy, 2001. 72 p.

Sites internet :

www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca : Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

www.stat.gouv.qc.ca : Institut de la statistique du Québec.

www.mddep.gouv.qc.ca : Ministère de l'Environnement du Québec.

www.atlascnca.geographie.ulaval.ca : *Atlas Québec – Chaudière-Appalaches*. Départements de Géographie et d'Aménagement de l'Université Laval.

www.statcan.ca : Statistique Canada.

www.mamr.gouv.qc.ca : Ministère des Affaires municipales du Québec.

10. REMERCIEMENTS

Cette politique culturelle et patrimoniale est le fruit des réflexions et des analyses d'un groupe de travail formé de citoyens représentant divers secteurs d'activité et venant des différentes municipalités du territoire. Mais ce groupe a été appuyé tout au long de son mandat par un nombre important d'intervenants.

Le Conseil des maires de la MRC de l'Île d'Orléans tient donc à souligner la contribution et à remercier les personnes et organisations suivantes qui ont participé de façon concrète à l'élaboration de la politique culturelle et patrimoniale de la MRC de l'Île d'Orléans :

LES PARTENAIRES :

Le Groupe de travail sur la politique culturelle et patrimoniale de l'Île d'Orléans

Les intervenants culturels de l'Île d'Orléans

Les Municipalités de l'Île d'Orléans

Les agents de la Direction régionale de Capitale-Nationale du MCCQ

Les partenaires du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine

Le CLD de l'Île d'Orléans et son agent culture-communications, le chargé de projet

LE GROUPE DE TRAVAIL :

Nicole Bédard, Saint-Pierre

Pierre Béland, Saint-Jean

Chantale Cormier, Sainte-Pétronille

Suzanne Delisle, Saint-Laurent

Gilles Gallichan, Sainte-Pétronille

Jacques Grisé, prés., Sainte-Pétronille

Richard Hamel, Saint-François

Jean-Victor Lachance, Sainte-Famille

Pierre Lahoud, Saint-Jean

Anne Pichette, Sainte-Famille

Annette Duchesne-Robitaille, Saint-François

Jean-Michel Schembré, charg. projet

ET TOUS LES CITOYENS DE L'ÎLE D'ORLÉANS ...

... ainsi que les organismes qui ont participé aux ateliers de la Journée de réflexion et de consultation du 15 mai 2004, qui ont répondu aux questionnaires rendus disponibles ou qui ont présenté des mémoires et recommandations. **Leur contribution fut essentielle.**

Axes d'intervention proposés – orientations privilégiées – moyens d'actions

Cette première annexe reproduit la partie 7. de la politique culturelle et patrimoniale, avec cette différence que tous les moyens d'action ou actions proposés par le Groupe de travail vous y sont présentés.

Les axes d'intervention sont au nombre de cinq et expriment les préoccupations majeures à l'égard du développement de la culture et du patrimoine sur le territoire. Ils établissent le cadre des interventions.

Pour chacun d'eux, des orientations ont été privilégiées afin de préciser la nature de l'intervention et les objectifs à atteindre.

Enfin, le Groupe de travail a tenu à définir une première série d'actions ou de moyens d'action susceptibles de mener aux fins visées par les orientations. Ils vous sont présentés ici dans leur intégralité, sans égard pour les priorités. À travers cet exercice s'esquissent déjà les traits d'un premier plan d'action.

Axe 1 : APPROPRIATION DU TERRITOIRE ET AFFIRMATION DE L'IDENTITE CULTURELLE²⁷

1^{ère} orientation privilégiée :

1.1. Valoriser les **éléments représentatifs de l'identité culturelle** (caractères culturels historiques et contemporains du territoire)

Exemple d'action ou de moyen d'action²⁸ :

- En identifiant, en répertoriant et en faisant la promotion des éléments représentatifs de l'identité orléanaise dans tous les secteurs d'activité ;

²⁷ Pour faciliter la compréhension de ces énumérations, on peut lire les trois éléments (axe... orientation... moyen...) à la suite en leur conférant leur lien logique. Par exemple, pour ce premier axe d'intervention, on pourra dire que, dans le cadre d'une « appropriation du territoire et d'une affirmation de l'identité culturelle », on cherchera à « valoriser les éléments représentatifs de l'identité culturelle » « en identifiant, en répertoriant et en faisant la promotion des éléments représentatifs de l'identité orléanaise dans tous les secteurs d'activité ».

²⁸ Pour chacune des orientations privilégiées par axe d'intervention, on trouvera par la suite des exemples d'action ou de moyen d'action identifiés par le point de forme « • ».

- En assurant le rayonnement des valeurs de cette identité et en en protégeant l'intégrité contre toute usurpation²⁹ ;
- En soulignant les éléments patrimoniaux caractéristiques des différents villages (ex. : Y associer des activités populaires relatives à leur nature) ;
- En faisant la promotion des centres d'interprétation ou autres institutions qui mettent en valeur ces éléments représentatifs ;
- En aménageant un lieu d'interprétation consacré à l'agriculture et à son histoire ;
- En mettant sur pied un fonds d'archives (sources écrites, iconographiques) et documentaire orléanais (enregistrements, historiographie, essais, fiction, etc.) et en le rendant accessible au public ;
- En sensibilisant et en informant les citoyens sur des sujets d'intérêt patrimonial et culturel (ex. : activités régulières d'information et de sensibilisation ; tenue à jour et diffusion d'un «cahier de presse» rassemblant des articles ou autres écrits sur l'Île d'Orléans ; création d'un guide de visite et d'interprétation de l'Île à l'usage des citoyens).

2^{ème} orientation privilégiée :

1.2. Accentuer le **dialogue entre les différentes composantes de la population**³⁰

- En multipliant les lieux et occasions d'échange.
- En encourageant la création de sociétés ou d'association de citoyens vouées à la sauvegarde et à la mise en valeur des patrimoines;

3^{ème} orientation privilégiée :

1.3. S'approprier les **lieux de culture** existants

- En les faisant connaître, en en faisant la promotion et en les utilisant fréquemment.

4^{ème} orientation privilégiée :

1.4. Informer et sensibiliser les **nouveaux arrivants**

- En les prenant en charge au moment de leur installation sur le territoire.

²⁹ Par exemple, dans des cas d'emploi abusif de la désignation «Île d'Orléans» sur des produits qui ne sont pas de cette origine.

³⁰ Composantes de la population (différentes) : Terme qui fait référence aux disparités des usages et aux différentes perceptions du territoire. Ex. : Résidents économiquement actifs sur le territoire, résidents travaillant à l'extérieur

Axe 2 : PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES MATERIEL ET IMMATERIEL

1^{ère} orientation privilégiée :

- 2.1. Mettre en place les conditions assurant la **continuité des caractéristiques patrimoniales** et viser, à long terme, la réparation des erreurs du passé

À l'égard du patrimoine matériel

- En réglementant ou en appliquant de façon plus rigoureuse la réglementation regardant le patrimoine bâti et l'aménagement du territoire (ex. : tenir compte des percées visuelles en aménagement ;
- En favorisant l'enfouissement des fils électriques partout où le paysage doit être mis en valeur (noyaux villageois, lignes haute tension, etc.) ;
- En maintenant des zones de conservation afin de protéger les milieux écologiques (ex. : couvert végétal, milieux humides, etc.) ;
- En adoptant des règlements ayant pour objet des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
- En tenant un inventaire des bâtiments menacés (notamment agricoles) ;
- En offrant un ensemble d'activités publiques d'information et de services-conseils sur des approches particulières ou des techniques de préservation et de mise en valeur des patrimoines ;
- En mettant sur pied une matériauthèque (échantillons de matériaux de construction) à l'usage des citoyens et des professionnels ;
- En favorisant les initiatives de restauration et d'amélioration du patrimoine bâti (ex. : gel temporaire de taxes) ;
- En permettant le changement de vocation de certains bâtiments agricoles quand cela permet de les sauvegarder [en accord avec la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) et du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)] ;
- En encourageant les Municipalités à utiliser leur pouvoir de citation de monuments et lieux historiques ;
- En développant un programme de recherche, de collecte, de préservation et de mise en valeur des sites et des éléments archéologiques ;

du territoire, résidents retraités, résidents permanents, résidents saisonniers, vieilles familles, nouveaux arrivants, etc.

À l'égard du patrimoine immatériel

- En mettant sur pied un fonds archivistique et documentaire orléanais et en le rendant accessible au public (ex. : recherche et collecte ou transcription des documents d'archives publics et privés ; recherche et transcription des éléments de la tradition orale (contes, légendes, etc.) ;
- En enregistrant des témoignages du passé par des personnes porteuses de tradition (production de documents visuels ou sonores faisant état des savoir-faire traditionnels et artisanaux) ;
- En intégrant les volets scientifique et technique aux différents secteurs d'intérêt patrimoniaux ex. : géologie et usages du territoire, biochimie des aliments, etc.) ;

De façon générale

- En maintenant une veille sur les programmes gouvernementaux d'aide à la préservation et à la mise en valeur et en y participant ;
- En encourageant la création de sociétés ou d'association de citoyens vouées à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine;
- En soutenant les centres d'interprétation ou institutions qui mettent en valeur les patrimoines de l'Île ;
- En aménageant un lieu d'interprétation consacré à l'agriculture et à son histoire.

2^{ème} orientation privilégiée :

2.2. Sensibiliser **la population** à l'égard de **la sauvegarde**

- En tenant régulièrement des activités d'information et de sensibilisation s'adressant aux citoyens sur des sujets d'intérêt patrimonial et culturel ;
- En encourageant l'application rigoureuse des lois et règlements existants.

Axe 3 : SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE

1^{ère} orientation privilégiée :

3.1. Valoriser **la communauté artistique professionnelle** et soutenir son développement

- En intégrant le volet artistique au plan local de développement ;
- En assurant un rayonnement de la production locale (ex. : publication d'une version grand public du répertoire des arts et de la culture de l'île d'Orléans ; organisation d'un

événement annuel de mise en valeur et de mise en marché des œuvres d'artistes et artisans locaux) ;

- En faisant la promotion locale des artistes et artisans de l'Île (ex. : intégration des œuvres d'art à l'aménagement de lieux publics ou privés (association de la communauté artistique à des entreprises multisectorielles ; recours à des artistes de l'Île pour des contrats locaux de création, de formation ou d'animation) ;
- En soutenant les initiatives de regroupement des artistes professionnels (ex. : création d'un ou de plusieurs organismes associatifs ; mise en place d'entreprises coopératives).

2^{ème} orientation privilégiée :

3.2. Soutenir le développement et la diffusion des **pratiques artistiques chez les citoyens**

- En intégrant le volet artistique au plan local de développement ;
- En favorisant la tenue d'activités éducatives pour les jeunes et d'ateliers de création s'adressant à l'ensemble des citoyens ;
- En valorisant les productions locales auprès de la population.

Axe 4 : DEVELOPPEMENT ET ORGANISATION DES SERVICES

1^{ère} orientation privilégiée :

4.1. Valoriser la **couleur culturelle des différents villages**

- En identifiant les éléments identitaires forts de chacun des villages en parallèle avec les structures de services et les types d'activités déjà en place ;
- En spécialisant le développement de l'offre culturelle selon les paramètres obtenus.

2^{ème} orientation privilégiée :

4.2. Rechercher et utiliser des **lieux** stratégiques pour la réalisation **d'activités culturelles**

- En faisant connaître les lieux existants par leur promotion et leur utilisation fréquente (ex. : en multipliant les activités, événements, etc. tenus dans les lieux de culture ;
- En incitant les gestionnaires de ces lieux à y offrir un large éventail de services ;
- En travaillant sur la problématique de la concentration ou de la dissémination des lieux de services ;

- En étudiant la possibilité d'aménager un lieu accessible à l'ensemble de la population pour l'installation d'un centre culturel (centre de services : archives et documentation, lieu d'exposition collective, bibliothèque, salle «multi»).

3^{ème} orientation privilégiée :

4.3. Assurer des **ressources culturelles** suffisantes

À l'égard des ressources humaines

- En créant un comité de suivi pour la mise en œuvre de la politique culturelle ;
- En adoptant périodiquement un plan d'action pour cette mise en œuvre et en soutenant la réalisation de ce plan ;
- En identifiant un conseiller responsable de la culture par Municipalité ;
- En maintenant un poste d'agent culturel affecté à la coordination et au développement pour l'ensemble du territoire ;
- En maintenant un poste d'architecte-conseil affecté à l'ensemble du territoire pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti ;
- En maintenant un poste d'aménagiste-conseil affecté à l'ensemble du territoire pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine paysager ;
- En participant aux programmes publics et privés offrant la possibilité d'employer des ressources supplémentaires ;
- En favorisant la participation constante de bénévoles à des lieux d'échanges, à des organismes responsables de différents secteurs et à des activités culturelles ;

À l'égard des ressources matérielles et financières

- En évaluant les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la politique culturelle ;
- En affectant un budget correspondant aux besoins pour le financement de la culture ;
- En bonifiant l'entente de développement culturel signée avec le MCCQ ;
- En recherchant de façon systématique les occasions de partenariats privés et publics (veille sur les programmes publics et privés et participation).

4^{ème} orientation privilégiée :

4.4. Favoriser le dialogue entre **les fournisseurs de services culturels** du territoire

- En créant un comité de coordination regroupant les conseillers responsables de la culture et des représentants des intervenants culturels des différents secteurs ;

- En encourageant les échanges entre les fournisseurs de services par secteur (ex. : Regroupement des entreprises culturelles de l'Île (RECI), conseil des bibliothèques) ;

5^{ème} orientation privilégiée :

- 4.5. Développer **une gamme** plus étendue et mieux adaptée **de services** pour l'ensemble de la population adulte
- En évaluant les besoins de la clientèle et en développant une offre de services en fonction de cette évaluation ;
 - En exploitant davantage les possibilités de services offerts par le Réseau des bibliothèques publiques de la Capitale Nationale et de Chaudière-Appalaches ;
 - En développant le portail Internet intégré de l'île d'Orléans www.iledorleans.com; (ex. services aux citoyens : MRC, Municipalités, Chambre de commerce, CLD, etc.) ;
 - En intégrant le volet scientifique aux activités culturelles.

6^{ème} orientation privilégiée :

- 4.6. Développer ou améliorer **les services destinés** exclusivement aux **jeunes**
- En évaluant les besoins de la clientèle et en développant une offre de services en fonction de cette évaluation ;
 - En participant à des programmes publics et privés permettant de développer de nouvelles activités, d'acquérir de nouveaux équipements ou de requérir à des ressources spécialisées en animation et en culture ;
 - En développant des activités et services originaux ou exclusifs.

7^{ème} orientation privilégiée :

- 4.7. Exploiter davantage **les technologies de diffusion de l'information**
- En développant le portail Internet intégré de l'île d'Orléans www.iledorleans.com (ex. information thématiques à la population et aux visiteurs : production agricole, commerce, tourisme, culture et patrimoine, calendrier d'activités, etc., avec hyperliens) et en maintenant une veille sur l'information et un service de mise à jour.

Axe 5 : IMPLICATION DE LA POPULATION

1^{ère} orientation privilégiée :

5.1. **Former et informer** les différentes composantes de la population³¹

- En tenant régulièrement des activités d'information et de sensibilisation sur des sujets d'intérêt patrimonial et culturel (ex. : conférences, capsules d'information, articles, etc.) ;
- En offrant toute activité de formation pouvant y concourir (ateliers, «cliniques» d'experts, etc.) ;
- En mettant sur pied une matériauthèque (échantillons de matériaux de construction) à l'usage des citoyens et des professionnels ;
- En encourageant la création de sociétés ou d'association de citoyens vouées à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine;
- En produisant des émissions à la télé communautaire .

2^{ème} orientation privilégiée :

5.2. Mettre en place des mécanismes de **participation à la vie culturelle**

- En créant ou en soutenant des lieux d'échanges et des organismes responsables de l'animation populaire dans les différents secteurs (RECI, tables de concertation, comités de suivi, Société du patrimoine, Société d'histoire, etc.) ;
- En identifiant un conseiller responsable de la culture dans chaque municipalité ;

3^{ème} orientation privilégiée :

5.3. Valoriser le **bénévolat et** le soutien aux **organismes du milieu**

- En créant des prix soulignant l'engagement exceptionnel ;
- En encadrant davantage les activités de bénévolat et de soutien aux organismes (ex. : en offrant des services-conseils comme le guide des bénévoles, des formations, etc. sur les droits et devoirs, approches, conditions de la pratique, etc.).

³¹ Voir note 4, page ix.

Tableau synthèse : population et territoire

Municipalité	Superficie totale ¹	Superficie urbanisée (2003) ²	Boisé de conservation (2003) ²	Superficie agricole protégée (2003) ²	Nombre d'habitants (2004) ¹	Richesse foncière uniformisée (millions \$) (2004) ³	Revenu personnel disponible par habitant ⁴	
							RMR de Québec ⁵	L'Île d'Orléans
Sainte-Famille	46,43	0.1	20.6	50.7	879	62 780 000		
Sainte-Pétronille	4,5	0.6	1.1	3.4	1071	82 386 729	1996	
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	30,76	0.6	5.3	25.1	503	48 537 159	17 356 \$	20 429 \$
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	43,64	1	9.1	41.8	881	98 898 500	2001	
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	35,32	1.3	9.8	33.2	1634	141 782 106	20 839 \$	23 482 \$
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	31,13	0.7	11.1	31.5	1874	104 426 858	Variation 1996-2001	
Total MRC	191,780	4,3	57	94,3	6842		3 483 \$ 20,1%	3 053 \$ 14,9%

¹ Source : ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

² MRC de l'Île d'Orléans.

³ Dorion, Noël et Hallissey inc., évaluateurs-conseils.

⁴ Source : Institut de la statistique du Québec, 2002. Le revenu personnel disponible équivaut au revenu personnel duquel on déduit les impôts personnels et les autres transferts adressés aux gouvernements.

⁵ Région métropolitaine de recensement (RMR). Cette base territoriale donne accès à la plupart des statistiques compilées par agglomération au pays. La très faible différence de population entre la CMQ (674 700 habitants en 2001) et la RMR de Québec (673 100 habitants) n'occasionne qu'un très léger écart.

Âge de la population

Population selon le groupe d'âge, CMQ, 1991 et 2001 ¹								Projection ³
	Total (n)	0-14	15-24	25-44 (%)	45-64	65+	Age médian ²	Âge médian
1991								2011
Communauté métropolitaine de Québec	642 225	18,7	14,4	35,8	9,9	21,2	n.d.	(Ville de Québec) 44,8
L'Île-d'Orléans	6 855	20,2	12,9	33,2	23,5	10,2	n.d.	47,1
2001								2021
Communauté métropolitaine de Québec	674 705	16,3	13,7	30,1	27,5	12,3	39,6	(Ville de Québec) 48,1
L'Île-d'Orléans	6 705	15,9	11,5	26,6	32,9	13,3	43,1	48,9
Évolution du nombre de personnes par groupe d'âge entre 1991 et 2001 (%)								Évolution 2001-2021
Communauté métropolitaine de Québec	5,1	-8,5	0,1	-11,7	36,5	30,9	n.a.	(Ville de Québec) + 3,3
L'Île-d'Orléans	-2,2	-23,1	-13,0	-21,5	37,0	27,1	n.a.	+ 5,7

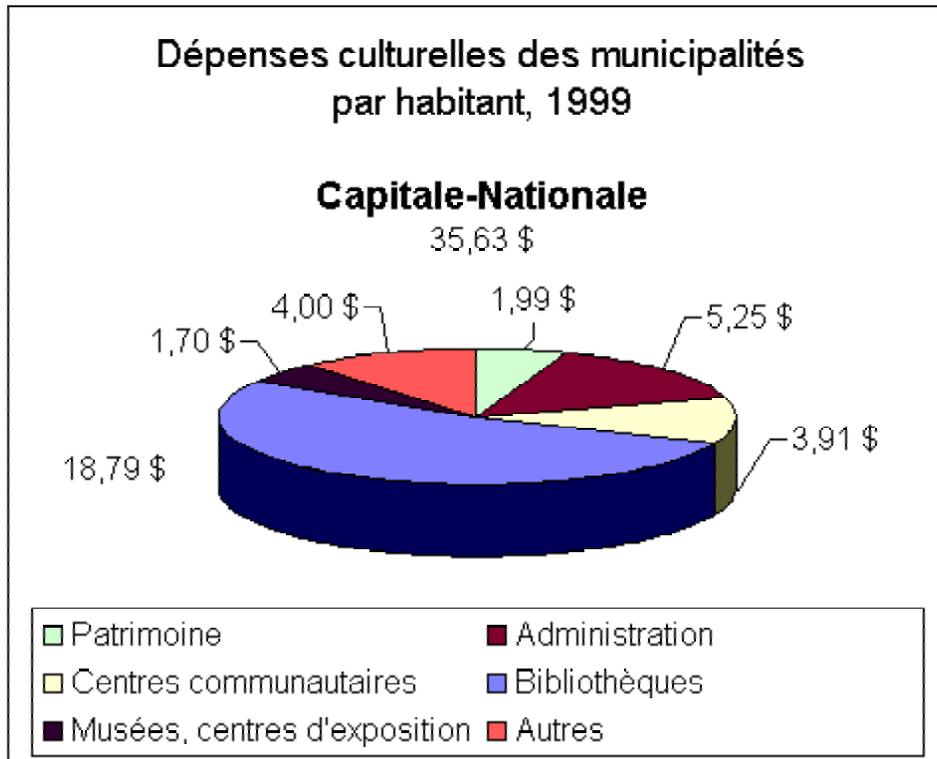
¹ Source : Statistique Canada, Recensements 1991 et 2001.

² Source : Institut de la statistique du Québec, 2003.

³ Source : Commission de la capitale nationale ; ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2003.

L'économie culturelle

Moyenne québécoise de dépenses culturelles des municipalités : 3,7 % ; par habitant : 33,87 \$



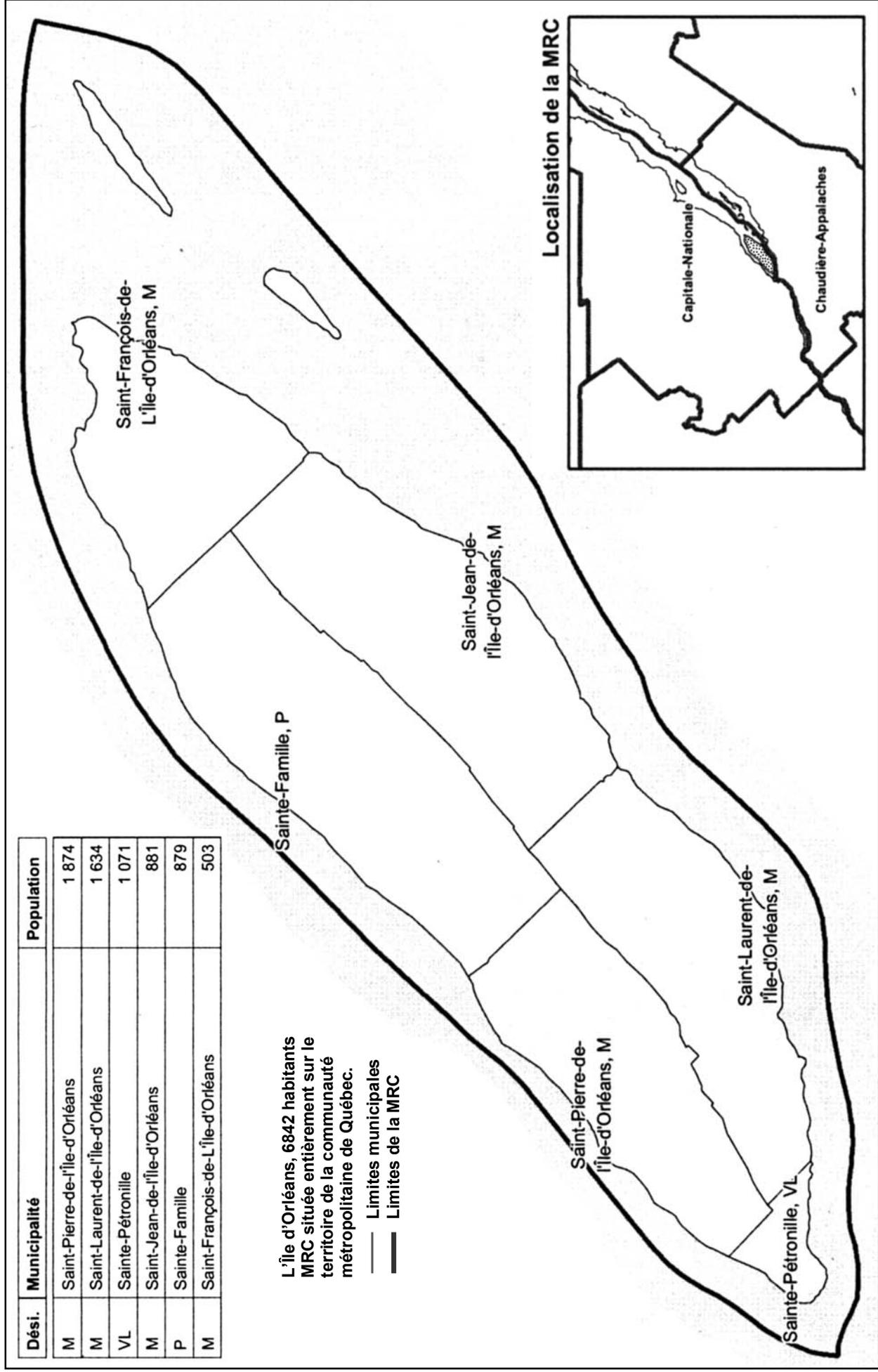
Source : Ministère des Affaires municipales du Québec, Finances des organismes municipaux, prévisions budgétaires des organismes municipaux, 1999.

Dépenses moyennes des ménages en matière culturelle en dollars 2001, Canada, Québec et RMR, 1997 et 2001							
Territoire	1997			2001			Variation des dépenses en culture %
	Dépenses totales Moyenne \$	Total des dépenses en culture Moyenne \$	Dépenses totales moyennes en culture %	Dépenses totales Moyenne \$	Total des dépenses en culture Moyenne \$	Dépenses totales moyennes en culture %	
Canada	53 965	893	1,66	57 742	912	1,58	2,08
Province de Québec	46 654	779	1,67	50 170	728	1,45	-6,58
Québec (RMR) ¹	54 615	894	1,64	52 804	702	1,33	-21,52

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

¹ Région métropolitaine de recensement (RMR). Cette base territoriale donne accès à la plupart des statistiques compilées par agglomération au pays. La très faible différence de population entre la CMQ (674 700 habitants en 2001) et la RMR de Québec (673 100 habitants) n'occasionne qu'un très léger écart.

Carte du territoire



Québec–Chaudière–Appalaches

Les provinces géologiques

Grenville (Laurentides)

 Roches intrusives et métamorphiques

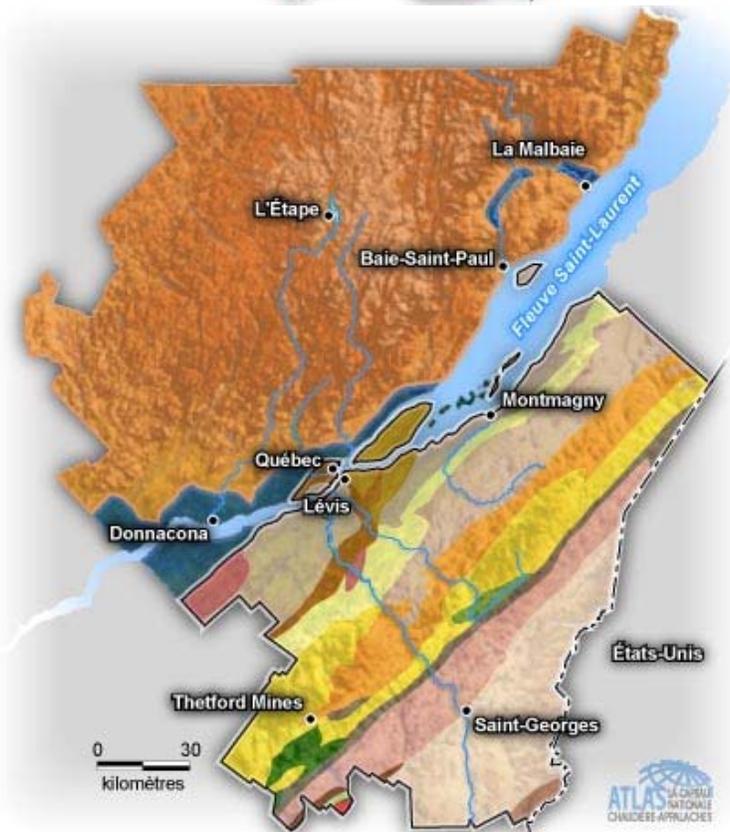
Basses-Terres-du-Saint-Laurent

 Roches non-déformées du cambro-ordovicien

Appalaches

 Roches déformées ou plissées du cambrien et carbonifère

 Faille de chevauchement
 Faille de type indéterminé



Province des Appalaches

Paléozoïque

Dévonien

 Roches intrusives felsiques et mafiques

Silurien et Dévonien

 Shale, grès, calcaire et ardoise

 Mudrock, grès, calcaire et conglomérat

Ordovicien et Silurien Inférieur

 Ardoise, calcaire, siltstone, mudstone, grès, conglomérat et roches pyroclastiques

 Schiste à blocs

 Ardoise, grès, mudrock et roches volcanoclastiques

 Roches volcaniques mafiques et shale

 Shale, grès et basalte

Cambrien et Ordovicien

 Mudstone, conglomérat, shale, grès glauconieux, calcaire et siltstone

 Grès, mudrock, conglomérat et calcaire

 Blocs et copeaux de grès, de roches volcaniques, de granite, de gabbro et de serpentinite

Précambrien et Cambrien

 Grès quartzitique, mudrock, quartzite et ardoise

 Amphibolite, roches volcaniques mafiques, péridotites, pyroxénite, gabbro et serpentinite

 Mudrock, ardoise vert et rouge, grès, calcaire et basalte

 Grès, conglomérat, ardoise, dolomie et phyllade; schiste, phyllade rouge, grès vert et shale vert

 Basalte

Source : *Atlas Québec – Chaudière-Appalaches*, départements de Géographie et d'Aménagement de l'Université Laval.
 Site Internet : <http://www.atlascnca.géographie.ulaval.ca/accueil.htm>.

Régions hydrographiques du Saint-Laurent

	Tronçon fluvial	Estuaire fluvial	Estuaire moyen et Saguenay	Estuaire maritime et golfe
Limites géographiques	De la sortie du lac Ontario à celle du lac Saint-Pierre	Du lac Saint-Pierre à la pointe est de l'île d'Orléans	De l'extrémité est de l'île d'Orléans à l'embouchure du Saguenay	De l'embouchure du Saguenay aux limites du golfe
Marées	Non	Très faibles à la sortie du lac Saint-Pierre. Les plus fortes (jusqu'à 5 m) sont observées dans la région de Québec	Oui	Oui
Salinité	Eaux douces	Eaux douces	Eaux saumâtres à salées	Eaux salées
Diversité biologique	Région la plus diversifiée, surtout autour du lac Saint-Pierre	Diversité moindre que dans le tronçon fluvial et l'estuaire maritime	Augmentation de la diversité par rapport aux estuaires fluvial et moyen	
Densité de population	75 % Zone la plus urbanisée	21 %	3,7 %	0,3 %

Source : Ministère de l'Environnement

Potentiel pour la baignade de sites caractérisés au cours de l'été 2000

		Fréquence des classes de qualité (%)				Durée de temps où la baignade aurait été sécuritaire (%)	Moyenne géométrique saisonnière (UFC/100ml)	Cote saisonnière	Potentiel pour la baignade
Localisation	Nbre de visites	A Excel.	B Bonne	C Médiocre	D Polluée				
Île Charron	9	22	78	0	0	100	42	B	Très bon
Île Grosbois	9	0	89	0	11	89	43	B	Très bon
Île Sainte-Thérèse	9	22	78	0	0	100	31	B	Très bon
Île Bouchard	9	0	0	0	100	0	1 590	D	Très faible
Île des Barques	9	0	22	11	67	33	211	D	Très faible
Centre nautique (Pointe-du-Lac)	10	0	20	20	60	40	317	D	Très faible
Deschambault	10	0	0	30	70	30	293	D	Très faible
Anse au Foulon Ouest	10	0	0	20	80	20	353	D	Très faible
Saint-Nicolas	10	0	50	30	20	80	121	C	Bon
Plage Garneau	10	0	0	0	100	0	1 060	D	Très faible
Domaine Etchemin	10	0	0	30	70	30	260	D	Très faible
Anse Tibbits	9	0	11	22	67	33	274	D	Très faible
Saint-François (Î. Orléans)	9	0	89	0	11	89	52	B	Très bon

Source : Ministère de l'Environnement du Québec

Répartition des institutions muséales, Québec et CMQ, mars 2003

Régions administratives	Catégories			Total
	Musée	Lieu d'interprétation	Centre d'exposition	
Bas-Saint-Laurent	8	21	2	31
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	10	2	19
Capitale-Nationale	15	45	8	68
Mauricie	7	13	3	23
Estrie	8	11	4	23
Montréal	38	12	18	68
Outaouais	2	5	3	10
Abitibi-Témiscamingue	3	14	5	22
Côte-Nord	4	16	0	20
Nord-du-Québec	1	1	0	2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	15	1	27
Chaudière-Appalaches	5	17	4	26
Laval	1	2	2	5
Lanaudière	3	8	1	12
Laurentides	4	4	5	13
Montérégie	11	22	6	39
Centre-du-Québec	4	9	1	14
Total	132	225	65	422
CMQ	16	36	8	60

Sources : *Les institutions muséales inscrites dans le Guide des musées de la Société des musées québécois en mars* ; Site de la Société des musées québécois ; Compilation de l'Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 2003

Biens culturels classés — Arrondissement historique de l'île d'Orléans³²

Municipalité ou Paroisse	Nom	Catégorie	Date	Statut	Adresse
Six municipalités paroisse et village	Arrondissement historique de l'île d'Orléans	Arrondissement historique	Occupation paléo-historique et historique	Décret gouvernemental	
Sainte-Famille	Chapelle de procession de Sainte-Famille	Monument historique	18 ^e - début 19 ^e siècle	Classement	3862, chemin Royal
Sainte-Famille	Église de Sainte-Famille	Monument historique	1743 - 1747	Classement	3915, chemin Royal
Sainte-Famille	Maison Baucher-Dit-Morency (maison Morency-Demers)	Monument et site historiques	Vers 1678 Maison et son terrain, circonstances et dépendances	Classement	4417, chemin Royal
Sainte-Famille	Maison Gagnon (maison L'Âtre)	Monument historique	Vers 1680	Classement	4403, chemin Royal
Saint-François	École de fabrique de Saint-François	Monument et lieu historiques	Vers 1830 École et son terrain Déménagement (1959)	Classement	341, chemin Royal
Saint-François	Église de Saint-François	Monument historique	1734 Incendie (1988) Reconstruction (1991)	Classement	341, chemin Royal
Saint-François	Forge Asselin	Monument historique	1893 Démolition (1987)	Classement	199, chemin Royal
Saint-François	Maison Ginchereau	Monument et lieu historiques	Vers 1763	Classement	130, chemin Royal
Saint-François	Maison Imbeau	Monument et lieu historiques	1740	Classement	237, chemin Royal
Saint-François	Maison Louis-Asselin (Maison Nadeau)	Monument et lieu historiques	1782	Classement	135, chemin Royal
Saint-François	Maison Roberge	Monument et lieu historiques	18 ^e siècle	Classement	152, chemin Royal
Saint-François	Oeuvres d'art de l'église de Saint-François	Bien historique	Plusieurs oeuvres ont été détruites lors de l'incendie de l'église (1er juin 1988) ³³	Classement	

³² Source : Ministère de la Culture et des Communications

³³ Liste complète sur Internet : <http://www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca/detail.asp?type=i&iid=48>

Municipalité ou Paroisse	Nom	Catégorie	Date	Statut	Adresse
Saint-Jean	Église de Saint-Jean	Monument historique	1734 Prolongement de la nef et nouvelle façade (1852)	Classement	2001, chemin Royal
Saint-Jean	Maison Hébert-Dit-Lecompte (maison Dubuc)	Monument et lieu historiques	18 ^e siècle Maison et son terrain	Classement	3404, chemin Royal
Saint-Jean	Maison Pouliot	Monument historique	Vers 1811 Détruite par un incendie (23 janvier 1996)	Reconnaissance	1659, chemin Royal
Saint-Jean	Manoir Mauvide-Genest	Monument et lieu historiques	1734 Manoir et ses terrains Agrandissement (1740)	Classement	1451, chemin Royal
Saint-Laurent	Chalouperie Godbout	Monument historique	Vers 1838 Déménagement sur le site de l'ancien chantier maritime (1989)	Classement	120, rue de la Chalouperie
Saint-Laurent	Maison Gendreau	Monument historique	18 ^e siècle Maison et son terrain	Classement	2387, chemin Royal
Saint-Laurent	Maison Louis-Pouliotte (Maison Poitras)	Monument historique	1789	Classement	918, chemin Royal
Saint-Laurent	Meubles et outils de la chalouperie Godbout	Bien historique	³⁴	Classement	
Sainte-Pétronille	Décor intérieur de la maison Porteous	Oeuvre d'art	Après 1945 ³⁵	Classement	
Saint-Pierre	Ancienne église de Saint-Pierre	Monument historique	1717-1719 Église, sacristie et cimetière attenant ; contenu de la vieille église et de la sacristie, sauf le petit autel de la sacristie et le confessionnal	Classement	1249, chemin Royal
Saint-Pierre	Maison Côté	Monument et lieu historiques	19 ^e siècle	Classement	313, chemin Royal
Saint-Pierre	Oeuvres d'art de l'église de Saint-Pierre	Bien historique	³⁶	Classement	

³⁴ Liste complète sur Internet : <http://www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca/detail.asp?type=i&iid=616>

³⁵ Liste complète sur Internet : <http://www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca/detail.asp?type=i&iid=46>

³⁶ Liste complète sur Internet : <http://www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca/detail.asp?type=i&iid=42>